

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Le Négociant Canadien

COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET FINANCIER.

Vol. 2—No. 32

MONTREAL, 15 MAI, 1873.

[\$2 PAR ANNÉE

LE NEGOCIANT CANADIEN

PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS DU

COMMERCE et de L'INDUSTRIE

PARAISANT LE

JEUDI de CHAQUE SEMAINE

Le Négociant Canadien est le seul journal de ce genre publié en langue française

Il contient les informations commerciales les plus complètes. La revue est sous la direction spéciale de M. L. E. Morin, courtier. Son expérience et les relations qu'il doit à sa position sont de sûrs garants que cette partie du journal ne laisse rien à désirer.

Une remise libérale est accordée aux annonceurs à long termes.

Les abonnements et les annonces sont reçus au bureau du journal, No. 10, Rue St. Nicolas.

Abonnement, - - - - - \$2 par an
Annonces - 10 cts par ligne par insertion

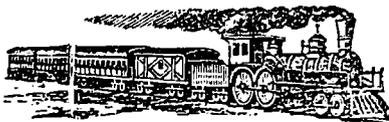
E. MORIN & CIE

EDITEURS-PROPRIETAIRES.

Chemins de Fer du Canada Central

DE

Brockville et d'Ottawa.



GRANDE ROUTE A VOIE LARGE CONDUISANT A OTTAWA.

LE ET APRES LUNDI LE 6 MAI COURANT, les convois partiront comme suit :

DE BROCKVILLE

EXPRESS à 8.00 A. M., arrivant à Ottawa à 1.00 P. M., et à Sand Point à 1.20 P. M.
TRAIN DE LA MAILLE à 4.00 P. M., arrivant à Sand Point à 9.30 P. M.

EXPRESS DIRECT D'OTTAWA, à 3.30 P. M., en connexion avec l'Express de jour du Grand-Tronc de l'Est à l'Ouest, arrivant à Ottawa à 7.10 P. M.

D'OTTAWA.

EXPRESS DIRECT DE L'OUEST à 10.00 A. M., arrivant à Brockville à 1.40 P. M., en connexion avec l'Express de jour du Grand Tronc allant à l'Est et à l'Ouest.

TRAIN DE LA MAILLE à 4.00 P. M., arrivant à Brockville à 9.30 P. M.

ARRIVANT A SAND POINT.

à 1.20 et à 9.30 P. M.

PARTANT DE SAND POINT

à 6.00 A. M., 11.40 A. M., et à 3.30 P. M.

Les Trains du Canada Central et les embranchements de Perth font connexion régulière avec tous les trains du chemin de fer B. et O.

Transbordement fait avec diligence, PAS DE TRANSBORDEMENT LORSQU'LES CHARS SONT CHARGES AU COMPLET POUR UNE STATION SPECIALE.

Rockville, 4 Mai 1872.

H. ABBOTT,
Directeur.

N. RENAUD & CIE

MARCHANDS DE

Farine, Grains & Provisions

No. 34, RUE DES ENFANTS TROUVES

MONTREAL

Formation de Société

Nous soussignés avons l'honneur d'informer le public que nous avons formé une Société sous les nom et raison de N. RENAUD et Cie., pour faire le commerce de FARINE, GRAINS et PROVISIONS.

N. RERAUD,

F. LARIN.

A. E. GAGNON.

30-30

MORIN & CIE.

Courtiers et Commissionnaires

AGENTS POUR

M. J. P. WISER,

DISTILLATEUR

PRESLOTT, ONT.

MM. V. TURCOTTE & Co.

Fabricants d'Huile de Lin

QUEBEC, P.Q.

M H. CORBY

MEUNIER, DISTILLATEUR & NEGOCIANT

EN GENERAL

BELLEVILLE, ONTARIO

No. 10, Rue St. Nicholas

MONTREAL

W. & F. P. CURRIE & CIE.

100, RUE DES SŒURS GRISSES.

Importateurs de Fer en Saumon, Fer en Barres, plaques de Bouilloires, Fer galvanisé, Plaques du Canada, Plaques d'Etain,

TUBES POUR BOUILLOIRES, TUBES A GAZ,

Etain en Lingot,	Rivets	Marbre Veiné
Cuivre en Lingot,	Fil de Fer	Ciment Romain,
Cuivre en Feuilles,	Fil d'Acier	De Portland
Antimoine,	Vitres,	De du Canada,
Zinc en Feuilles,	Pointes,	Tuile à Pavor,
Zinc en Lingots,	Terre à briques,	Vases de Jardin,
Plomb en Saumon,	Fine Couverte	Dessous de Jardin,
Rouge de Plomb	Briques à four-	Fontaines,
	naises,	

Blanc de Plomb, TUYAUX de DRAINAGE, Tuiles à Pavor Eucastique Patonné, &c. Manufacturiers de SOFAS, CHAISES, et RESORTS pour Lits. Un stock considérable toujours en mains.



Chemin de Fer le Grand Tronc DU CANADA

Arrangements d'hiver

Chars Palais (Pullman) et magnifiques Chars ordinaires et neufs à tous les Trains de Jours, Chars Palais Dorois, à tous les Trains de Nuit, sur toute la Ligne.

Les Trains partiront maintenant de Montréal comme suit :

ALLANT A L'OUEST

Maille Quotidienne pour Prescott, Ogdensburg, Ottawa, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Brantford, Goderich, Buffalo, Détroit, Chicago et tous les points de l'Ouest à 8.00 A. M.
Express de nuit de do do 8.00 P. M.
Train de la Maille de Nuit pour Toronto et toutes les stations intermédiaires 6.00 A. M.
Train local pour les passagers pour Vaudreuil, à 4.00 P. M.
Trains laissant Montréal pour Lachine, à 7.00 A. M., 9.00 A. M., 3.00 P. M., 5.00 P. M., et 6.00 P. M.
Trains laissant Lachine pour Montréal, à 8.00 A. M., 10.00 A. M., 3.30 P. M., 5.30 P. M., et 6.00 P. M.
Le Train de 3.00 P. M. va à la frontière.

ALLANT AU SUD ET A L'EST.

Express pour Boston via Vermont Central 8.40 A. M.
Express pour New-York et Boston via Vermont Central à 8.30 P. M.
Train de la Maille pour St. Jean et Roussac Point, en connexion avec les Trains de Steanstead, Shefford et Chambly et en jonction avec les Chemins de Fer des Cantons du Sud-Est 3.00 P. M.
Train de passagers du jour pour Island Pond, et toutes les stations intermédiaires 6.00 A. M.
Train de la maille pour St. Hyacinthe, Richmond, Sherbrooke, Island Pond, Gorham, Portland, Boston 1.45 P. M.
Express de Nuit pour Québec, Rivière du Loup, Cacouna, Island Pond, Gorham, Portland, Boston, et les Provinces d'en Bas 10.30 P. M.
Express pour Québec, à minuit

Comme la ponctualité dépend des connexions avec les autres lignes, la Compagnie ne sera pas responsable des trains qui n'arriveront pas et ne partiront pas des stations aux heures nommées. La magnifique vapeur "CARLOTTA", communiquera avec le Chemin de Fer le Grand Tronc, laissera Portland pour Halifax, N. E., tous les Vendredis, à 4.00 p. m. Ce vapeur offre tout le confort possible aux passagers et pour le transport du fret.

Le vapeur "CHASE" fera aussi le voyage entre Portland et Halifax.

La Compagnie Internationale des Steamers faisant le trajet en connexion avec le Chemin de Fer le Grand Tronc, laisse Portland tous les Lundis et Jeudis à 6.00 p. m., pour St. Jean, N. B., etc., etc.

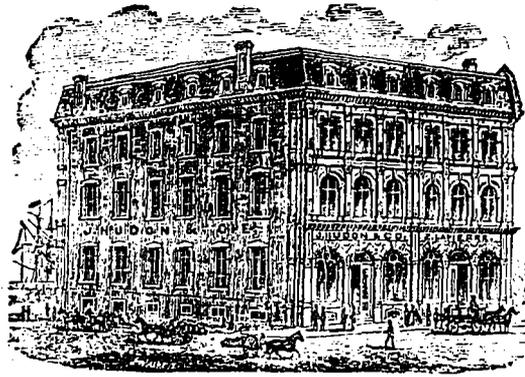
BAGAGE ÉTIQUETÉ.

On pourra acheter des billets aux principales stations de la compagnie.

Pour plus amples informations et l'heure de départ et de l'arrivée de tous les Trains aux stations intermédiaires du chemin, s'adresser au bureau où l'on vend des billets, à la Station Bonaventure ou au Bureau No. 143, Rue St. Jacques.

C. J. BRYDGES
Directeur-Général

Montréal, 10 Janv. 1872.



J. HUDON & Cie
IMPORTATEURS
D'ÉPICERIES, VINS, LIQUEURS ET PROVISIONS
EN GROS

No. 304, Rue St. Paul et 247, Rue des Commissaires

MONTREAL

J. HUDON,

CLAS. HEBERT,

A. S. HAMELIN

Ateliers de Ferblantiers et Plombiers

T. ST. GEORGE

98, Grande Rue St. Laurent, 98

ENSEIGNE LE LA GROSSE CAFETIERE ROUGE

M. T. ST. GEORGE, tout en remerciant ses pratiques et le public en général de l'encouragement libéral qu'on lui a donné, les avertit qu'il a agrandi son Magasin, et qu'il continuera comme par le passé à prendre tout ordre, soit pour posage de tuyaux à gaz, à l'eau, de gazilliers, de lustres, de couvertures en ferblanc, en tôle galvanisée, ardoise, etc., soit pour réparations aux ateliers ou à domicile. Le tout sera exécuté par des ouvriers sûrs et de première classe.

Le magasin de ferblanterie, ferronnerie et articles en plomb de T. ST. GEORGE contient un assortiment très-varié et très-complet d'articles garantis et à bon marché. Le public est certain d'être servi avec la plus promptitude et précision.

On y trouve également des réfrigérateurs ou glacières de famille améliorés et de tous les prix. Tous ceux qui en ont acheté en sont pleinement satisfaits.

Ouvrages entrepris à la Compagnie pour églises, presbytères, couvents et demeures particulières.

Fournaises à air chaud posées sous le meilleur système connu.

A l'ancienne place, No. 98 Rue St. Laurent, Enseigne de la GROSSE CAFETIERE ROUGE. 38

DEMEMAGEMENT

J. HUDON & CIE. ont transporté leur magasin au No. 304 Rue St. Paul et No. 247 Rue des Commissaires où ils tiendront comme par le passé un assortiment complet et bien choisi d'épicerie, vins, liqueurs et provisions.

Ils profitent de cette occasion pour solliciter de leurs pratiques la continuation du patronage qui leur a toujours été si libéralement accordé. 29-32

Grand Magasin du Chemin de Fer du Nord

L. A. LESIEUR
 Entrepot d'Épicerie, Liqueurs
 ETC, ETC, ETC

Marché Bonsecours
 (ANCIEN MAGASIN DE LA RIVET)

Épicerie portée à domicile.
 24 Avril

29-29

AVIS DU GOUVERNEMENT.

DEPARTEMENT DES DOUANES.

OTTAWA, 17 mars 1872.

ESCOMPTE autorisé sur les envois américains jusqu'à nouvel ordre : 15 par cent.

R. S. M. BOUCHETTE,
 Commissaire des Douanes.

ADOLPHE GERMAIN
 AVOCAT,

SYNDIC OFFICIEL POUR LE COMTÉ RICHELIEU
 RUE GEORGE, SOREL.

M. GERMAIN se charge de toutes affaires légales et de collections dans le District de Richelieu.

BUREAU DE POSTE, Montréal, 22 Octobre 1872.

Distribuées.		MALLEES		Levées	
A. M.	P. M.	ONTARIO		A. M.	P. M.
8.00	Ottawa, chemin de fer (a)	6.00	6.15	
11.00	Prox. par C.P. et C.N. (a)	7.00	6.15	
	Prox. par C.P. et C.N. (a)	7.00	6.15	
	Prox. par C.P. et C.N. (a)	7.00	6.15	
QUEBEC.					
9.00	Québec, Trois-Rivières et		4.00	
	Québec, chemin de fer		7.00	
8.00	Québec, Riv. du Loup,		7.00	
3.30	St. Jean et Hemmingford		3.00	
8.11	St. Jean et Sherbrook	5.30	12.45	
10.00	De St. Jean, Rouse's Pt.		2.15	
10.00	Shelford et la jonction du		2.15	
	chemin de fer Vt.		2.15	
MALLEES LOCALES					
11.00	Beauharnois (route)....	6.00	
11.00	Chambly (aussi 6 A. M.) et		1.30	
	St. Césaire,		1.30	
11.00	Contrecoeur, Varonnes et		1.30	
	Vercheres,		1.30	
11.00	Côte St. Paul et Tanneries		10.30	
	Ouest,		10.30	
10.00	5.45	Huntingdon,	6.00	2.00	
9.30	2.00	Lechêne,	6.00	2.00	
10.00	St. Lambert,		2.00	
9.30	2.1	Laprairie,	8.00	2.00	
11.00	Longueuil,	6.00	1.30	
	N. Glasgow & St. Récollet	7.00	
	5.15	Terrebonne & St. Vincent	7.00	3.00	
8.30	5.00	Pointe St. Charles,	8.30	6.00	
	et Laurent, St. Estache,		7.00	
	1.30	St. Scholastique, et		7.00	
	Belle-Rivière,		7.00	
	2.30	St. Jérôme, Ste. Rose et		7.00	
	St. Thérèse,		7.00	
	St. Jean & Station, St.		8.00	2.00
	Armand,		8.00	2.00
8.00	Trois-Rivières par la Riv.		1.30	
	Nord,		1.30	
8.30	PROV. MARITIMES.			
	N-Brunswick et Isle P.E.		7.00	
	Halifax, N.-E.,		7.00	
	Les malles pour T.-Neuve		7.00	
	sont envoyées tous les		7.00	
	jours à Halifax, et de là		7.00	
	la transmission se fera		7.00	
	tous les vendredis inter-		7.00	
	mittifs à partir du 2 Juil.		7.00	
ETATS-UNIS.					
6.00	Boston et les Etats de la		7.45	2.15
6.00	Nouveau-Angleterre, ex-		7.45	2.15
6.00	cepté le Maine,		7.45	2.15
6.00	New York et les Etats		7.45	2.15
6.00	du Sud,		7.45	2.15
6.00	Island Pond, Portland et		7.45	2.15
6.00	le Maine,		7.45	2.15
6.11	Etats de l'Ouest et du Pa-		7.00	6.45
	cifique et Manitoba,		7.00	6.45
INDES OCCIDENTALES.					
	Lettres, etc., payés d'avance et			
	N.-York, sont expédiés chaque			
	jour à New-York d'où partent les			
	autres malles,			
	Pour Havane et Indes Occidentales			
	et Havane, tous les jeudis P.M.			
	Pour St. Thomas, les Indes Occi-			
	dentales et Brésil, le 23ème jour			
	de chaque mois.			
GRANDE BRETAGNE,					
	Par la ligne Canadienne, Vendredi		7.00	
	Par la ligne W. & G. et		7.00	
	Par la ligne Cunard, Boston, Lundi		2.15	

(a) Les sacs de la malle par les chars sont ouverts de 7.30 a. m. et 7.30 p. m.
 (b) du, ouverts jusqu'à 1.20 p. m.

Les lettres enregistrées doivent être déposées 15 minutes avant la fermeture des malles

Les boîtes à lettres dans les rues sont visitées à 10.01 a. m., 1.00, 6.00 et 9.00 p. m.

Le Dimanche à 9.00 p. m.

R. C. JAMIESON & CIE.

Manufacturiers de
VERNIS et D'IMITATION DE LAQUE DE CHINE
 Importateurs
HUILES, PEINTURES, COULEURS, THE-REBENTINES, &c., &c.
 No. 3 Halle aux Blés et No. 6 Rue St. Jean
MONTREAL.

REVUE COMMERCIALE.

Pour la semaine finissant le 14 mai 1873.

La semaine qui vient de s'écouler a été marquée par passablement d'activité. Le commerce de demi gros d'épicerie et le commerce de nouveauté sont ceux qui ont été le plus favorisés. Le commerce de farines et de comestibles n'a pas été aussi actif qu'on aurait pu le désirer, le premier souffre particulièrement de l'absence de vaisseaux pour les provinces maritimes, le second des fluctuations journalières du marché de Chicago. Les affaires en cuir sont toujours calmes.

Le commerce de ferromeries n'offre pas l'activité qu'on s'attendait à voir à l'ouverture de la navigation. Nous n'avons rien de bien important à signaler dans le commerce de bois, quoique notre place soit mieux approvisionnée depuis quelques jours; les acheteurs se tiennent sur la réserve pour le présent. Nous n'avons pas encore reçu de charbon soit anglais soit américain et il ne s'est jusqu'à présent transigé que fort peu d'affaires pour le livrable. Le marché de bois de chauffage est mieux approvisionné. Le commerce de vins et spiritueux est régulièrement actif sans changement important à signaler dans les cours.

Nouveautés.—L'activité que nous avons signalée dans notre dernier bulletin s'est continuée pendant la huitaine qui vient de s'écouler. Les maisons canadiennes sont celles qui ont été le plus particulièrement favorisées, la demande venant plus spécialement de la Province de Québec. Les marchandises d'étape et de goût ont été également bien demandées et une égale proportion de chaque a été écoulée aux cours de Mars et Avril.

A New-York les affaires ne paraissent pas être dans un état très satisfaisant. La demande pour les *dry goods* est extrêmement calme et plusieurs des grands négociants ont contremandé de fortes commandes qu'ils avaient adressées aux maisons européennes. Il n'y a que les marchandises vraiment de choix qui trouvent placement.

Le mouvement des affaires est maintenant plus sérieusement entravé par la crise monétaire qu'en aucun autre temps depuis qu'elle existe.

A Boston les affaires ont été calmes pendant la dernière huitaine tant dans le commerce de gros que dans le commerce de détail et les placements par agents se bornent à quelques légers colis de marchandises pour assortir, commandés particulièrement par le commerce de détail. Nonobstant le contretemps qu'éprouvent les négociants, ils font bonne figure dans l'espoir que le volume total des affaires sera égal à celui de l'année dernière.

Laine.—Notre marché n'a offert aucun changement depuis huit jours. Les affaires sont toujours calmes et les fabricants semblent attendre assez patiemment que la fonte du printemps soit placée sur le marché pour l'acheter. Ils paraissent assez indifférents à contracter pour le livrable, preuve assez évidente qu'ils ne comptent pas sur une hausse prochaine. Dans la Province d'Ontario on cote No. 1 ordinaire 40 cts, dans la Province de Québec 35 c.

Cuir.—La demande pour les cuirs ne se relève toujours pas et le commerce se plaint du

calme qui existe depuis si longtemps. Les approvisionnements, qui sont considérables, sont régulièrement augmentés par les nouvelles recettes qui ajoutent encore au trop plein qui existe déjà.

A Boston, la situation paraît être identique à la nôtre. La demande qui est très limitée se borne au commerce local. Le cuir à semelle pour exportation est moins demandé et les manufacturiers n'achètent qu'au fur et mesure de leurs besoins réguliers. Les prix n'offrent au un changement et tendent fortement à la baisse pour certaines qualités. Le cuir rouge est calme et la demande pour les cuirs communs est limitée.

Chaussures.—Nous signalons un bon courant d'affaires dans le commerce de chaussures depuis huit jours. La demande a été spécialement accentuée pour les chaussures légères d'été de fantaisie en cuir et prunelle. Les manufacturiers sont actuellement occupés à fabriquer des chaussures en toile qui vont être maintenant plus demandées à mesure que la chaleur va augmenter.

Bois de service.—Nous devons à l'obligeance de MM. Carbray & Roth, négociants en bois de Québec et Montréal, les remarques suivantes :

« Comme le flottage ne fait que commencer, nous n'avons que peu de chose à ajouter à nos remarques de notre dernière circulaire et il est encore trop tôt pour prophétiser sur l'avenir. Il est une chose sur laquelle tout le monde s'entend : c'est qu'il y a abondance d'eau—trop dans quelques localités—et il faudra user de précautions extraordinaires pour empêcher les estacades d'être emportées.

Quelques scieries sur le St. Laurent à proximité des forêts ont déjà commencé à recevoir des billots, mais c'est l'exception, la plus grand nombre ne devant commencer leurs opérations que vers le 15 Mai. Nous pouvons néanmoins assurer que tous ont la plus grande confiance dans l'avenir, et la pléiade ordinaire de prophètes de mauvais augure n'a guère de chance de représenter sous de fausses couleurs la perspective « d'une abondance de billots. »

Épinette.—Nous avons déjà signalé dans notre dernière revue que nonobstant l'importance du nombre d'arbres abattus, l'épaisseur de la neige empêcherait qu'on pût transporter le long des cours d'eau plus de deux tiers des billots. En conséquence de ce contre-temps, les madriers ont subi une nouvelle hausse de pleinement \$2 par étalon, donnant un prix moyen de \$34.50 qui atteindra probablement avant la fin du mois une moyenne de \$36, égal à \$14.75 par M. pieds de planches à Québec, pour la qualité ordinaire de billots, contre \$10 du M. pieds, le plus haut prix de l'année dernière.

Pin.—Le stock de bois sec s'écoule promptement et il en reste maintenant bien peu qui n'a pas changé de main, et ce peu est tenu à plein prix. On ne peut pourtant pas en dire autant du stock nouveau. Si on ajoute au stock actuellement en disponible, les billots qui ont été faits pendant l'hiver, l'approvisionnement sera assez considérable. Les scieries fourniront un très fort contingent, particulièrement s'il ne se conclue pas de contrats importants, dont aucun n'a encore été signalé.

Peu de contrats qui étaient sur le tapis lors de notre dernière revue ont été

conclus. Les scieries de pin, quoique faisant la meilleure figure possible et parlant même d'une hausse comme devant être de toute nécessité, sont néanmoins très désireuses de vendre et contracteraient volontiers à des concessions sur les cours de l'année dernière et même à quelque peu moins à la condition que la chose fut tenue secrète.

Nous nous attendons à une réaction dans les cours du pin vers l'automne et nous ne serions pas surpris de voir une baisse s'établir.

Pruche.—Ce bois est en meilleure demande en conséquence de la hausse sur l'épinette et du haut prix du pin et on signale la conclusion d'affaires importantes pour les États-Unis, tant en madriers de trois pouces qu'en voliges. Les cotes sont à peu près ce qu'elles étaient l'année dernière.

Frets.—Le stock de bois sec à transporter étant comparativement léger, nous nous attendons à voir les cours de fret de printemps et d'été à des taux raisonnables,—malgré l'augmentation des charges pour le tonnage des vaisseaux,—et au-dessous de la moyenne de l'année dernière, qui néanmoins seront plus que compensés par les taux élevés qui prévaudront pendant l'automne.

Nous ne pouvons pas à l'heure qu'il est donner de cotes, n'ayant connaissance d'aucune transaction. Les contrats pour la saison sont de 50 cts plus élevés que ceux de l'année dernière.

Bois de corde.—Les affaires se bornent qu'à fournir à la consommation régulière aux cours de notre liste de prix courants.

Les avis que nous avons publiés dans un de nos précédents numéros sur l'augmentation de la production cette année sont confirmés. On mentionne une localité où il y a déjà 15,000 cordes de bois rendu sur la grève qui attend les moyens d'être transporté au marché. Si le fret peut s'obtenir à un taux raisonnable, on doit s'attendre à voir les prix actuels reculer d'au moins deux dollars par corde sur le bois franc.

Charbon.—Nous n'avons rien de bien nouveau à signaler dans ce combustible. Nous n'avons pas encore d'arrivages de charbon américain ou de houille anglaise, mais il ne devra pas s'écouler encore bien des jours sans qu'il nous en arrive. Les prix dans les clos n'ont pas encore subi de changements.

Ferromeries.—Le commerce de demi-gros a eu un assez bon courant d'affaires depuis l'ouverture de la navigation. Le commerce d'importation n'a pas à se féliciter de beaucoup de transactions. Nonobstant la fermeté des prix des métaux sur le marché anglais, les spéculateurs ici ne paraissent pas avoir confiance dans l'état actuel des choses qui paraît être forcé. Les fabricants anglais peuvent être très fermes pour leurs marchandises sans qu'il y ait inconvénience de nos négociants de ne pas croire à la continuation des hauts prix en vue des efforts que les manufacturiers américains font pour s'emparer du marché canadien. Il peut bien se faire que sur quelques autres marchés du monde, nos voisins ne puissent pas lutter avec la manufacture anglaise, mais en Canada, pour des articles qui ne sont pas des spécialités de l'Angleterre, nous ne voyons pas comment nos voisins ne peuvent pas lutter, et même avantagement avec la manufacture

anglaise. A tout considérer, la main d'œuvre, le prix du charbon etc., sont maintenant presque sur le même niveau dans l'un et l'autre pays et avec les efforts que les fabricants américains ont fait depuis quelque temps, nous ne serions aucunement surpris de voir la marchandise anglaise supplantée par la marchandise américaine, en attendant que le Canada se réveille et fabrique pour lui-même.

Farines.—Le marché aux farines qui clôturait très lourd lors de notre dernier bulletin, s'est réveillé samedi sous l'influence de nouvelles plus favorables de Liverpool et d'une demande plus active pour le blé sur les marchés de l'ouest. Les affaires ont été sérieusement entravées depuis l'ouverture de la navigation par l'absence des vaisseaux qui font le cabotage entre notre port et les provinces maritimes, une de nos principales maisons ayant engagé tous les vaisseaux en hivernement aux îles de Boucherville en Janvier, de sorte que les autres expéditeurs ont été forcés de remettre jusqu'à l'arrivée des steamers de la Compagnie du Golfe les expéditions qu'ils méditaient de faire à l'ouverture de la navigation.

On cite les transactions suivantes conclues depuis trois jours: 100 barils extra \$6.85; 500 do do \$6.87½; 150 do do \$7.05; 250 do Fancy \$6.45; 625 do do \$6.50; 50 do do \$6.55; 900 do Superfine \$5.92½; 50 do do \$5.95; 400 do do \$5.97½; 75 do do inférieure \$5.90; 345 do do \$5.80; 400 do Medium \$6.00; 50 do do \$6.02½; 100 do Forte pour boulangerie \$6.10; 200 do de \$6.15; 200 do do \$6.20; 200 do belle superfine \$6.05; 100 do Extra \$6.87½; 100 do Fancy \$6.45; 200 do Forte pour boulangerie \$6.15; 50 do do \$6.20; 1600 do Medium \$6.00; 100 do forte pour boulangerie de choix \$6.25; 100 do No. 2 \$5.85; 200 do Middlings \$4.20; 100 do Extra \$6.87½; 50 do do \$6.90; 50 do Fancy \$6.50; 200 do do de choix \$6.60; 100 do do, prix secret; 400 do forte pour boulangerie \$6.20; 50 do do de choix \$6.35; 100 do do \$6.40; 600 do Medium \$6.00; 200 do do \$6.05; 300 do do \$6.00; 200 do do \$6.05; 400 do do \$6.10; 100 do do \$6.15; 100 do forte de choix \$6.40; 100 do No. 2 \$5.65; 300 do de choix \$5.80; 100 do do \$5.82½; 100 do Fine \$5.00 clôturant aux cours de nos prix courants.

Farine d'avoine.—Vente de 1500 barils moulins de Chambly à prix tenu secret.

Farine de Seigle.—Aucune transaction à signaler. Il n'y a pas d'acheteurs.

Farine de Maïs.—Nous n'avons connaissance d'aucune affaire.

Blé.—Notre marché aux céréales a été passablement animé depuis quelques jours et on cite la conclusion d'assez fortes transactions pendant la semaine. On renseigne la vente de quelques parties de blé de printemps du Haut-Canada à \$1.38 et \$1.40, et de blé de l'ouest Chicago No. 2 à \$1.34½ et \$1.35. Une cargaison blé de printemps, prix secret, une cargaison Milwaukee No. 2 à \$1.37.

Grains grossiers.—Les vaisseaux que nous avons dans le port ont donné de l'animation au commerce de grains grossiers qui depuis longtemps était plongé dans le calme le plus profond. On cite la vente de 16,000 minots de maïs à 52 c. et de lots de moindre importance à 56 c. par 56 lbs. 20,000 minots de pois ont

trouvé preneur à prix non divulgué. On les cote de 87½ c à 90 c par 66 lbs selon qualité. L'avoine est calme mais ferme à 31 c et 32 c.

Graines.—La demande pour la graine de mil a été active depuis huit jours, mais aucune affaire n'a pu être conclue faute de stock. On cote nominativement \$4.25 à \$4.50 par 45 lbs.

De fortes affaires ont été conclues en graine de trèfle à 9½ c. après la publication de notre dernier bulletin, clôturant avec forte tendance à la hausse avec vente de quelques parties à 9½ c.

Nous n'avons rien à signaler en graine de lin dont les recettes sont nulles.

Lard en baril.—Sous l'influence des fluctuations du marché de Chicago défavorables aux détenteurs, notre marché a perdu beaucoup de la fermeté que nous signalions dans nos derniers bulletins et les détenteurs feraient aujourd'hui des concessions pour activer les affaires et effectuer le placement de lots importants. On rapportait au commencement de la semaine quelques ventes de mess à \$19.00 et de mess mince à \$17.50 et plus tard à \$17.00. Les Bœufs à Chicago paraissent avoir le haut du pavé aujourd'hui. Combien de temps occuperont-ils avant de le céder aux Bulls? C'est ce que nous apprendrons dans quelques jours. Nous n'osons pas prophétiser.

Beuf en baril.—Le marché est toujours ferme sans changement de prix.

Saindoux.—Nous signalons une demande active pour le saindoux. On renseigne le placement de quelques cents tinettes à 10½ c. clôturant à 11 c par lb.

Beurre.—Le marché est très mal approvisionné de ce comestible qui est en bonne demande tant pour la consommation locale que pour l'exportation aux provinces maritimes. Pour cotes à la clôture voir prix courants.

Fromage.—Demande régulière pour la consommation de 13½ c à 16 c par lb. Le stock en disponible est très léger et tenu principalement par une seule maison.

Café.—La demande pour le café vert est calme, et pour le café rôti et moulu, elle est moins active qu'au commencement du mois. Les cours du café sont fermes.

A New-York les affaires en café ont été fort actives depuis quelques jours et les prix se maintiennent fermement. Le Journal du Commerce donne les cotes suivantes par cargaison. Les cotes sont en or.

	cts.	cts.
Ordinary cargoes.....	17½	à 17½
Fair do	18	à 18½
Good do	18½	à 18¾
Prime do	19	à 19½
Java (government bags).....	20	à 21
Java (grass mats).....	20	à 21½
Singapore.....	16½	à 17½
Ceylon.....	18	à 19
Maracaibo.....	18	à 19
Laguayra.....	18½	à 19½
Jamaica.....	17	à 18
St. Domingo.....	15½	à 16
Porto Rico.....	18	à 19
Costa Rica.....	18	à 19
Mexican.....	17½	à 18½
Savaniilla.....	17½	à 18½
Curacao.....	17½	à 18½

Drogues et produits chimiques.—Les affaires en drogues et produits chimiques ont été calmes depuis huit jours. Nous n'avons pas encore d'arrivages de Hull. Nous n'avons aucun changement à faire dans nos prix courants.

Épices.—La demande pour les épices a été quelque peu plus accentuée pendant la huitaine qui vient de s'écouler. Nous signalons beaucoup de fermeté dans le poivre noir et le clous de girofle. Le gingembre a été plus demandé. On cote le poivre noir 17 c à 18 c.; le clous de girofle 25 c à 26 c. Les noix de muscade se maintiennent toujours fermement.

Sur le marché de New-York on cote la cannelle 25½ c à 26 c, le gingembre d'Afrique 11 c à 11½; les noix de muscade 95 c.; le poivre de Singaporo 19 c à 20 c.; et le clous de girofle 26½ c à 27 c., le tout en or.

Fruits.—Le marché est mal approvisionné de noix qui sont en bonne demande régulière. On s'attend qu'à l'arrivée des navires français les fruits s'écouleront rapidement. Le raisin de Valence s'offre plus facilement de 5 c à 6 c. Le Muscatel sur couche se maintient fermement de \$1.60 à \$1.65 selon l'importance des lots et la qualité.

Huiles.—L'huile de morue est rare et en bonne demande pour la consommation de 57½ à 60 c. Les huiles de loup marin sont calmes. On rapporte le placement d'un lot de qualité inférieure, mêlée à 50 c par gallon. On cote l'huile blanche raffinée à la vapeur 62½ à 65c, ordinaire 60 c, paille 55 c, brune 50 c. L'huile d'olive en futs est peu demandée. On cote 95 c à \$1.00, selon l'importance des lots.

Melasse.—On renseigne quelques transactions importantes de Trinidad à prix non divulgué. Le marché est ferme. Les basses qualités sont rares et en demande.

Pétrole.—Comme à l'ordinaire à cette saison de l'année, les affaires sont calmes. Nous n'avons pas connaissance d'aucune opération qui vaille la peine d'une mention spéciale.

Riz.—Le marché est beaucoup mieux approvisionné de ce grain depuis l'ouverture de la navigation et les prix ont reculé de pleinement 20 c à 25 c par 100 lbs. Le commerce local a été marqué par une assez grande activité depuis quelques jours, mais clôture plus calme. On cote le Rangoon ordinaire \$4.05 à \$4.20 et l'Aracan bon grain \$1.20 à \$1.30 par 100 lbs.

Sel.—Le marché est de nouveau complètement dépourvu de sel de Liverpool.

Spiritueux.—La demande de spiritueux domestiques se maintient régulière aux cours de la semaine dernière. Les spiritueux importés sont calmes sans changement de prix.

Sucre.—Le commerce local n'opère qu'au fur de ses besoins réguliers dans l'espoir d'une baisse prochaine. On ne cite que quelques légères transactions aux cours de notre tableau de prix courants.

Thé.—Le marché ne se réveille toujours pas. Quelques légères transactions seulement pour le commerce local. Nous ne nous attendons pas à avoir beaucoup d'activité avant les arrivages directement de Chine.

Le nombre de billets du Gouvernement de la Puissance en circulation est comme suit: A Montréal, 4,236,670; à Toronto, 3, 331,584 Halifax, 1,233,842; St Jean, 451,086; billets Provinciaux, 1,654,824; billets fractionnels, 282,974. Circulation totale: 11,190,981. Espèces: Montréal, 8 mai, \$1,513,928.23; Toronto, 8 mai, \$686,569.54; Halifax, 30 avril, \$354,384.30; St Jean, 30 avril, \$127,015.95; Winnipeg, 8 avril, \$15,426.93.

Rapport du Ministre des Travaux Publics.

(Suite et fin)

Egalement, sur le chemin de la Baie du Tonnerre, à quelques milles de la côte du lac Supérieur, la terre est excellente en plusieurs endroits. L'avoine, l'orge et les pommes de terre—qu'on a déjà essayés sur une petite échelle—croissent remarquablement bien, et je n'ai aucun doute que le blé y viendrait aussi à perfection. Cependant, il faut admettre que les terres cultivables dans cette section sont très rares en comparaison de l'immense étendue de pays montagneux et accidentés, mais elles n'en sont, à cause de cela même, que plus précieuses. Déjà la demande de produits agricoles qui ne peuvent pas être fournis par ce district est grande, et les nombreuses mines qui doivent bientôt s'ouvrir activeraient cette demande à un degré qu'il serait difficile d'évaluer.

Ceux qui se proposent de s'établir dans ce pays ne pourraient trouver de localité plus favorable que la vallée de la Kamistikwia. Tout ce qu'ils pourraient cultiver établirait un marché à leur porte même, avec des prix très rémunérateurs. Cette belle vallée n'est qu'un peu élevée au-dessus du lac Supérieur, et les chaleurs de l'été ainsi que les froids de l'hiver sont tempérés par la proximité de cette mer intérieure.

Dans la région des lacs, c'est-à-dire depuis la Shebandowan jusqu'au lac la Pluie, il y a par-ci par-là de bonnes terres que les colons pourraient occuper avec avantage; mais, en général, la terre, dans cette section, est trop raboteuse et trop accidentée pour en faire un district agricole de quelque val. Néanmoins, les colons, qui pourraient trouver à s'établir auraient la perspective d'obtenir un bon écoulement de leurs produits par suite de l'établissement certain du commerce de bois et l'exploitation probable des mines en cet endroit.

A l'embouchure du lac la Pluie la nature du pays change complètement. Rochers et collines disparaissent, et l'on ne trouve pas de terres plus belles et de plus riches dans les vastes régions du Nord-Ouest. Depuis le lac la Pluie jusqu'au lac des Bois, la distance, en suivant les sinuosités du cours d'eau, est d'environ quatre-vingt milles, et sur toute cette longue section les bords de la rivière la Pluie offrent une pente légère du plus beau sol d'alluvion qui s'étend très loin dans les terres. On rencontre çà et là d'anciens défrichements faits par une race dont il ne reste pas même de traditions, et il y a là un grand nombre de chênes et d'ormes magnifiques dont les vastes branches donnent à ces localités l'apparence d'un parc. Cette superbe étendue de terre ne se termine pas à la rivière la Pluie, mais se prolonge à l'est tout le long de la côte méridionale du lac des Bois jusqu'au district Sashkin à une trentaine de milles plus loin, ce qui fait en tout plus de cent milles d'une terre susceptible de culture au plus haut degré. Partout ailleurs une aussi vaste étendue de terres ne serait pas d'une maigre importance; mais ici elle a de plus l'avantage de se trouver dans le cœur même d'une région qui, autrement, n'offrirait que peu d'attraits aux cultivateurs, mais qui, par ses forêts et ses mines, leur procure certainement un marché tout prêt pour ce qu'ils peuvent produire dans cette section agricole, assurément la plus belle, du chemin de la Rivière Rouge.

On ne saurait douter qu'le climat de la rivière la Pluie convient en tout point à la culture des céréales. La compagnie de la Baie d'Hudson cultive le blé au Fort Frances, et les sauvages le blé d'Inde au lac des Bois. Le riz sauvage, le maïs sauvage et d'autres plantes qui requièrent une chaude température d'été, mûrissent parfaitement dans toutes les parties de ce district.

Quelques-unes des îles disséminées sur le lac des Bois sont grandes et susceptibles de culture, les autres sont petites, rocailleuses et

stériles. Depuis l'angle nord-ouest en gagnant vers l'ouest jusqu'à la Pointe du Chêne—distance de 60 milles—le terrain est bas et généralement marécageux, ne présentant que peu d'endroits propres à la culture. La Pointe du Chêne se trouve sur le côté oriental des grandes prairies, et de là au Fort Garry on se termine la route de la Rivière Rouge, le sol est de la plus belle qualité.

MINES ET FORÊTS.

L'ouverture du chemin de la Rivière-Rouge a déjà en une influence considérable sur le développement du pays depuis le lac Huron en gagnant vers l'ouest. Quand les travaux furent commencés il n'y avait aucune industrie, sauf la traite des pelletteries et la pêche, sur la côte nord du lac Supérieur.

Les mines qu'on avait commencées à exploiter quelques années auparavant, étaient abandonnées, et les terres forestières n'offraient que peu d'intérêt.

Aujourd'hui, cet état de choses a complètement changé. Le gouvernement d'Ontario a vendu de vastes étendues de terres minières et de coupes de bois. On doit bientôt ouvrir des mines, mettre des moulins à scies en opération, et le prospère village de Prince Arthur's Landing a surgi à la Baie du Tonnerre. Il n'y a point de doute que tout cela est dû à l'ouverture du chemin de la Rivière-Rouge et à l'établissement d'une ligne de vapeurs en rapport avec cette route.

Les districts miniers de la Baie du Tonnerre, ainsi que ceux de divers endroits sur la route, promettent d'atteindre bientôt une vaste importance. On est sur le point d'ouvrir des mines d'argent dans les couches siluriennes inférieures et les soulèvements de trapp dans le voisinage de Prince Arthur's Landing. On a trouvé de l'or, du fer et du cuivre dans les schistes huroniques du lac Shebandowan. On peut trouver du bismuth dans la Seine, apparemment en grande quantité, et les roches siluriennes, dans les parties inférieures du lac la Pluie, donnent les plus brillantes promesses. On ne saurait trop proclamer l'importance de ces découvertes faites, comme quelques-unes l'ont été, dans les sections du pays qu'on croyait les plus stériles, car elles attireront une immigration dans les districts qui sans cela seraient restés indéfiniment à l'état inculte.

Cependant, quelles que précieuses que ces découvertes puissent devenir, elles ne sauraient égaler en importance celle des forêts de pin qui couvrent d'immenses étendues dans la vaste région s'étendant de la hauteur des terres jusqu'au Fort Frances. On trouve en quantité considérable, sur le lac des Mille Laes, du pin blanc et du pin rouge de bonne grosseur et d'excellente qualité. Dans le voisinage du lac Kagassikok, ainsi qu'aux portages du Pin et des Deux Rivières le pin blanc et rouge abonde. On trouve en grande quantité et de vastes étendues sur la rivière Maligne un pin rouge d'une grosseur et d'une qualité égales à celui qui est transporté sur le marché de Québec. Dans les parties inférieures de la Seine et sur d'autres tributaires du lac la Pluie venant du nord, il y a un grand nombre de bouquets de pins blancs. Prenant dans son ensemble la vaste région qui s'étend vers le lac la Pluie, elle pourrait sans désavantage souffrir la comparaison, comme pays boisé, avec les districts du Haut de l'Ottawa qui fournit tous les ans des bois en grume en si grande quantité. Cependant le feu y a exercé son œuvre, et en plusieurs endroits les premières forêts de pin ont été balayées et remplacées par du bois moins bon; mais il en reste encore beaucoup.

On trouve des pins énormes sur les bords de la rivière la Pluie, mais ils ne forment pas d'épais bosquets. Sur la rive nord du lac des Bois, le feu a détruit le bois en plusieurs endroits mais il en reste encore assez pour en fournir de considérables quantités aux scieries.

Lorsque l'on considère la valeur de ces forêts, bordant les tributaires de la rivière la Pluie et le lac des Bois, en songeant aux immenses prairies qui s'étendent à quelque dis-

tance de là vers l'ouest et se prolongent jusqu'aux Montagnes Rocheuses, l'on ne peut s'empêcher de la trouver fort considérable.

Il ne manque qu'un chemin de fer entre le lac des Bois et le Fort-Garry, pour mettre les forêts de pins de la rivière la Pluie, à la disposition de la population qui va bientôt s'établir dans les prairies de l'Ouest privées d'arbres; d'un autre côté, ce chemin de fer, comparativement court, suffirait pour transporter les produits agricoles des prairies, lesquels favoriseraient l'exploitation des mines et des forêts du chemin de la Rivière-Rouge.

Je ne bornerai à ajouter sur ce sujet, que ces forêts le plus offrent un champ attrayant à l'esprit d'entreprise des capitalistes. Dans les bois de la rivière la Pluie, ou plutôt des rivières qui coulent dans le lac de ce nom, il y a en abondance des bosquets de pins et une infinité de pouvoirs d'eau. D'un autre côté, il se formera bientôt dans les prairies de l'ouest un marché que les produits des forêts ne pourront jamais engorger.

NOUVELLES CONSTRUCTIONS.

S'il était possible d'avoir une navigation continue entre le lac Shebandowan et l'angle nord-ouest du lac des Bois, en correspondance avec un chemin de fer qui irait de la Baie du Tonnerre au premier de ces endroits, et un autre chemin entre ce dernier point et le Fort Garry, le chemin de la Rivière-Rouge pourrait défer toute concurrence pour le transport des colis pesants, mais ce projet entraînerait des frais d'éclusage de 450 pieds et ceux de la construction de 150 milles de voie ferrée.

Sans m'arrêter pour le présent à étudier ces grands travaux qui seraient nécessaires pour atteindre ce but, je veux cependant attirer l'attention sur les avantages que l'on retirerait en construisant des écluses au Fort Frances et aux chutes de la Chaudière, afin de permettre aux navires de se rendre de l'angle Nord-Ouest au portage Nequaquon, distance de 180 milles. La différence de niveau au Fort Frances, entre le lac la Pluie et la nappe d'eau en bas des Grandes Chutes, est de 28 pieds, et à la chute de la Chaudière, entre les lacs Nameukan et la Pluie, de 9 pieds, faisant en tout une éclusage de 37 pieds nécessaire pour rendre la navigation continue sur une distance de 180 milles, comme je l'ai déjà mentionné.

En vue du transport des marchandises, qui est maintenant demandé par les importateurs de Manitoba, et du matériel nécessaire pour le chemin de fer du Pacifique, cette amélioration de la navigation serait très importante et pourrait s'effectuer à peu de frais.

LIGNES TELEGRAPHIQUES.

Il reste encore au Fort Garry et au Comptoir de York une grande quantité de fil à télégraphe et le meilleur usage qu'on pourrait en faire serait d'en prendre une partie pour établir des communications télégraphiques entre le Fort Garry et le lac des Bois. Cette ligne serait très utile pour le service de transport et aiderait à réaliser de grandes économies, attendu qu'en tout temps, l'on pourrait monter des hommes, voitures et chevaux, quand cela serait nécessaire, au lieu d'être obligés, comme maintenant, de les garder pour attendre des voyageurs. Dans le cas où l'on établirait un petit poste militaire au Fort Frances, il pourrait facilement se mettre en communication avec les quartiers généraux au Fort-Garry.

Il n'y a pas de doute, on pourra trouver une compagnie qui se chargera peut-être de construire cette ligne aux mêmes conditions que la Compagnie dite *North Western Telegraph* a mises à la construction de la ligne qui fonctionne maintenant au Fort Garry.

L'on a aussi besoin d'une ligne de télégraphe sur le chemin de la Baie du Tonnerre. Elle rendrait de grands services au commerce de transport et permettrait de faire des économies, et paierait de suite ses dépenses, car il y a à présent beaucoup de mineurs qui exploitent le district de Shebandowan et ils se servi-

raient de la ligne pour maintenir leurs communications avec les dépôts d'approvisionnement au débarcadere Prince Arthur.

CONCLUSION.

En terminant ce rapport, j'attire l'attention sur le concours précieux que m'ont prêté mes assistants. M. Grant, le payeur et comptable à la Baie du Tonnerre, a rempli avec la plus grande ponctualité les devoirs de sa charge, M. Towers a déployé beaucoup d'énergie pour envoyer des vivres en avant de l'expédition de Manitoba. M. Burton et M. Whiteher se sont distingués par leur activité et leur utilité, et M. Boine s'est montré garde-magasin soigneux et actif.

Dans la division occidentale, M. McKay, le surintendant du chemin du Fort-Garry et du lac des Bois, a conservé sa section en bon ordre et parle en termes élogieux des services que son assistant, M. Buchanan, lui a rendus respectueusement soumis,

S. J. DAWSON.

BLÉ D'INDE MÉLÉ

10,000 minots

En lots convenables aux acheteurs

A VENDRE PAR

MORIN & CIE,

10, Rue St. Nicholas.

Acte concernant la Faillite, 1869

Dans l'affaire de

ALPHONSE TISON,

FAILLI.

Un bordereau des dividendes a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'au 27 MAI courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

G. H. DUMESNIL,

Syndic.

Montréal, 12 mai 1873.

32-33

Acte concernant la Faillite, 1869

Dans l'affaire de

MICHEL CHARTRAND,

FAILLI.

Je Soussigné, GEORGE HYACINTHE DUMESNIL, de la Cité de Montréal, ai été nommé Syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau No. 5, Rue St. Sacrement sous un mois, et sont par le présent notifiés de s'y réunir le 17 JUIN prochain, à DIX heures A. M. pour l'examen du Failli et l'arrangement des affaires de la faillite en général.

Le Failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée.

G. H. DUMESNIL,

Syndic Officiel.

Montréal, 12 mai 1873.

32-33

Acte concernant la Faillite 1869

Dans l'affaire de

SAMUEL BENOIT,

FAILLI.

Je soussigné, GEORGE HYACINTHE DUMESNIL, de la Cité de Montréal, ai été nommé Syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon Bureau, No. 5, Rue St. Sacrement, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de s'y réunir le 17 JUIN prochain, à DEUX heures de l'après-midi, pour l'examen du failli et l'arrangement des affaires de la faillite en général.

Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée.

G. H. DUMESNIL,

Syndic officiel.

Montréal 12 mai 1873.

32-33

SPIRITUEUX DOMESTIQUES

200 Tonnes } Whisky 500, P.
500 Barils } Whisky de Seigle,
300 do

En lots convenables aux acheteurs

EN VENTE PAR

MORIN & CIE,

10, Rue St. Nicholas.

Acte concernant la Faillite, 1869

Dans l'affaire de

E. CHAREST & CIE,

FAILLIS.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé, et restera ouvert aux oppositions jusqu'au 27 MAI courant, après lequel jour, les dividendes seront payés.

G. H. DUMESNIL,

Syndic.

Montréal, 12 mai 1873.

32-33

Acte concernant la Faillite, 1869

Dans l'affaire de

GILBERT alias JULES TESSIER,

FAILLI.

Je soussigné, GEORGE HYACINTHE DUMESNIL, de la Cité de Montréal, ai été nommé Syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, No. 5, Rue St. Sacrement, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de s'y réunir, le 16 JUIN prochain, à DIX heures A. M. pour l'examen du failli et l'arrangement des affaires de la Faillite en général.

Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée.

G. H. DUMESNIL,

Syndic Officiel.

Montréal, 10 mai 1873.

32-33

NAZAIRE TURCOTTE

IMPORTATEUR

D'Épicerie et de Denrées Coloniales, Vins, Spiritueux

Etc., Etc., Etc.,

QUA DE HUNT

BASSE VILLE

QUEBEC

8 mai

31 30

ETABLISSEMENT EN 1869



J. T. LETOURNEUX

IMPORTATEUR

PEINTURES de TOUTES COULEURS

HUILES, VERNIS,

VITRES A VITRES MASTIC

LAMPES PINCEAUX

CHIMENES ETOUPE

COLTAR Etc., Etc.

VITRES, GLACES DE MIROIRS ET VITRES DE COULEUR

TAILLÉES A DEMANDE.

RECETTES POUR TEINDRES, &c.

Seul Agent pour la Puissance du Canada de la Grande Pâte à V. de Dessors pour Es-tieux.

No. 259, Rue St. Paul, Montréal

Enseigne de la LAMPE SCEAU et BARIL de

\$5 A \$20 PAR JOUR

On DEMANDE des AGENTS dans toutes les classes de la société qui desirant travailler, de l'un ou de l'autre sexe. Jeunes ou vieux pourront faire plus d'argent en travaillant pour nous dans leurs moments de loisir ou en consacrant entièrement leur temps à notre service que nous n'importe qu'elle autre occupation. Pour les particularités qui seront fournies gratis, s'adresser à

G. STINSON & CIE,
Portland, Maine.

31 3

HAMILTON & Cie.

IMPORTATEURS DE

Marchandises Sèches de Gout et d'Étape

105,—Rue St. Joseph,—105

Vis-à-vis la Ruelle Dupré

MONTREAL.

30-39

N. QUINTAL

Negociant en Epicerie, Spiritueux et Comestibles

EN GROS

No. 83, Rue St. Joseph

VIS-A-VIS "CITY HOTEL."

Assortiment général de Vins, Denrées coloniales, Fruits, etc., etc., importés directement.

S. CLOUTIER,

ÉPICIER,

Marchand de Vins et Liqueurs,

EN GROS ET EN DETAIL,

No. 29,—Rue St. Joseph,—No. 29,

MONTREAL.

30-30

HOSPICE LABELLE & Cie

Marchands de

FARINES, GRAINS ET PROVISIONS,

No. 10, Rue du Port,

52

MONTREAL.

132, RUE ST. JOSEPH

A mi-chemin entre la Rue McGill et le Carré Chamboillez.

C. A. DEPOCAS

Épicerie, Provisions, Vins, Liqueurs, &c

EN GROS ET EN DETAIL

MONTREAL

30-30

LA

BANQUE JACQUES-CARTIER

AVIS est par le présent donné qu'un dividende de quatre pour cent sur le capital payé de la Banque Jacques-Cartier a été déclaré pour le semestre courant, et sera payable à la Banque le et après le 2 Juin prochain.

Les Livres de transport seront formés du 16 au 21 MAI prochain inclusivement.

Par ordre du Bureau,

H. COTTÉ,
Caissier.

Montréal, 29 avril 1873.

Le Négociant Canadien

MONTREAL, JEUDI, 15 MAI 1873.

PARLEMENT FEDERAL.

(Correspondance particulière du N.-Canadien.)

Ottawa, 13 Mai 1873.

C'est bien décidément la dernière semaine de la présente session qui commence et il n'y a pas le moindre doute que l'ajournement aura lieu mardi ou mercredi prochain. Je dis ajournement et non pas *prorogation*, parceque dans le but de permettre au comité chargé de s'enquérir des accusations portées par M. Huntingdon à propos du contrat pour la construction du Pacifique, de siéger durant la vacance, il a été résolu que les chambres seraient ajournées, ce qui suppose que la session dure toujours. Dans l'intervalle et par une autorisation spéciale les comités peuvent continuer leurs travaux. Celui que je viens de mentionner a résolu de se réunir à Montréal le 2 juillet prochain. Les vacances du Parlement dureront en toute probabilité jusqu'au 1 septembre et la réunion ne sera que pour la forme et dans le but de recevoir le rapport du comité-Huntingdon.

La semaine qui vient de s'écouler a été la plus laborieuse de la session. Les Communes ont siégé tous les soirs jusqu'à une heure ou deux du matin et bien que plusieurs séances aient été dépensées en discussions purement politiques, il a été fait néanmoins beaucoup de législation très importante.

Après le vote de samedi dernier par lequel les Communes déclarèrent qu'elles désiraient voir continuer l'Acte de Faillite 1869 jusqu'à la prochaine session, Sir John A. MacDonald a introduit un bill destiné à donner force de loi à cette résolution. Cette mesure n'a que deux clauses et la première — seule importante — est dans les termes suivants :

1. L'acte passé par le parlement du Canada dans les trente-deuxième et trente-troisième années du règne de Sa Majesté, chapitre seize, intitulé : " *Acte concernant la Faillite*," et tous les actes passés depuis en amendement du dit acte, seront et sont par le présent continués et resteront en vigueur jusqu'au premier jour de janvier mil huit cent soixante-quatorze, et ensuite jusqu'à la fin de la session alors prochaine du parlement, et pas plus longtemps ; et les dits actes auront le même effet que s'ils eussent été originairement passés pour être continués en vigueur jusqu'à la période à laquelle ils sont par le présent continués.

On s'attendait à une très vive opposition à la seconde lecture de ce bill, car il

est connu qu'une grande partie de la députation est opposée au principe même de toute loi de banqueroute. Cependant la seconde lecture a été votée sans débat et sans division, sans doute parce que l'on croyait la lutte inutile ou qu'on réservait toutes ses forces pour l'année prochaine. La délégation de la Chambre de Commerce de Montréal a donc toute raison de s'applaudir du succès qui a couronné ses efforts.

L'une des mesures les plus importantes pour le commerce extérieur et la marine du Canada est assurément celle qui pourvoit à l'enregistrement des navires qui visitent les eaux canadiennes. Il ne s'agit ni plus ni moins que de créer un Lloyd national que l'Angleterre sera priée d'assimiler au sien et de mettre sur le même pied sous tous les rapports.

C'est un premier pas vers la création d'une marine nationale et indépendante jusqu'à un certain point, qui ne relèvera plus de la Grande-Bretagne qu'indirectement et que les nations étrangères devront reconnaître.

Ce bill est si important que je croirais utile de l'analyser dans ses clauses principales.

Il ordonne qu'à dater du 1 janvier 1874, époque à laquelle la loi entrera en force, aucun navire de plus de dix tonnes, ayant un port fixe, ne sera reconnu comme vaisseau britannique en Canada, ni admis à jouir des privilèges qui lui appartiendraient en cette qualité, à moins qu'il n'ait été enregistré dans le Royaume-Uni, en Canada ou dans quelque autre colonie anglaise sous " l'Acte de la Marine marchande 1854. "

Les lieutenants-gouverneurs pourront accorder droit de passage d'un port à l'autre dans leurs provinces respectives, à des navires non enregistrés, s'ils jugent la chose désirable sous des circonstances spéciales et particulières.

Le gouvernement nommera dans les ports qu'il jugera à propos de désigner des officiers chargés de l'enregistrement des vaisseaux, et le percepteur des Douanes sera registrateur à toutes fins que de droit en vertu de cet acte.

Il nommera aussi des officiers chargés de mesurer les navires qui seront enregistrés pour la première fois, et les honoraires fixés, ainsi que les frais de voyage, s'il y en a, seront payés par le propriétaire du vaisseau.

Aucun navire non enregistré ne pourra recevoir sa feuille de route, et s'il tente de s'échapper il pourra être retenu jusqu'à ce qu'il se soit conformé aux exigences de la loi.

Des registres seront tenus qui seront accessibles à toute personne moyennant un honoraire de 20 cts. Les percepteurs de Douanes ou autres officiers supérieurs qui ne seraient point registrateurs, auront droit et devront, lorsqu'ils en seront requis, certifier tout changement de capitaine qui pourrait avoir lieu lorsque le navire se trouve dans l'étendue de leur juridiction. Un registre de ces changements sera tenu accessible au public à toute heure convenable du jour.

Un vaisseau ne pourra porter d'autre nom que celui sous lequel il est enregistré ; aucun changement de nom ne pourra être fait sans l'autorisation du gouverneur en conseil ; si un changement était opéré sans permission, le gouverneur pourrait faire remettre les choses dans l'état où elles étaient précédemment et toute infraction à cette loi sera punie d'une amende de \$400.00.

Dans les cas de naufrage ayant eu lieu sur les côtes du Canada ou des îles adjacentes, les survivants seront tenus de se soumettre dans les vingt-quatre heures de leur arrivée dans quelque port à l'examen du principal officier de douane où il peut prendre terre, sous peine d'une amende de \$200.00.

Le propriétaire ou l'agent qui aura des raisons de croire ou qui saura que son navire a péri, devra en avvertir immédiatement le ministre de la Marine et des Pêcheries, sous peine d'une amende de \$200.

Les registrateurs transmettront le premier janvier de chaque année un rapport de tous les vaisseaux qui sont entrés dans leurs registres.

Si le ministre de la marine est averti qu'un vaisseau est impropre à la mer, soit pour un défaut de construction ou un excès de chargement, après avoir exigé du plaignant un dépôt pour garantir les frais d'une enquête, il ordonnera à quelqu'un de ses officiers de faire l'examen du navire et s'il est jugé impropre à la mer, il sera retenu et les frais de l'enquête seront payés par le propriétaire, tandis que si la plainte est sans fondement, les frais seront à la charge du plaignant et prélevés sur le dépôt qu'il aura fait au préalable. Il y aura appel de cette décision à la cour de vice-amirauté.

Tout examinateur qui laissera partir un vaisseau impropre à la mer sera coupable d'un délit et puni en conséquence.

Les vaisseaux dont l'enregistrement n'est pas obligatoire sous l'opération de cet acte et qui sont destinés au cabotage seulement, devront se pourvoir d'une licence qui leur sera fournie gratuitement par le percepteur des Douanes de tout

port où ils devront faire le cabotage.

Dans le but de faciliter la construction des navires, il est ordonné que tout vaisseau en construction pourra être enregistré sous un nom temporaire et devenir une garantie pour toute avance d'argent et de matériaux au constructeur. L'hypothèque ainsi créée sera privilégiée. Bien qu'elle ne confère pas le droit de propriété au créancier, elle lui permet de vendre le navire au nom du propriétaire pour se rembourser de ses avances. Ses droits ne seront pas affectés par la faillite du débiteur.

Dès qu'un vaisseau est construit, il devra être mesuré par un officier nommé à cet effet. Celui-ci donnera un certificat et entrera tous les détails dans ses registres. Le gouverneur en conseil fixera les honoraires qui seront payés pour l'enregistrement et la mesure des vaisseaux.

Telle est, en résumé, la loi soumise par l'Hon. M. Mitchell et adoptée par la Chambre des Communes.

Une autre mesure introduite par le même ministre a donné lieu à une longue discussion et a rencontré beaucoup d'opposition, surtout de la part des représentants des provinces maritimes. C'est celle qui a rapport au pilotage.

Il est peu de questions qui offraient des difficultés plus graves et plus nombreuses. Il faudrait remonter à plus de trente ans pour en faire un historique un peu complet. Avant 1849, les pilotes occupaient à Québec une très mauvaise position. La concurrence acharnée qu'ils se faisaient les uns aux autres les avaient ruinés à demi et les armateurs profitaient de leurs divisions pour les exploiter. En 1849, M. Cauchon, qui était entré depuis peu en Parlement, fit adopter un bill qui créait la Corporation actuelle et qui mettait entre les mains des pilotes la direction de leurs propres affaires. En 1854, un amendement fut adopté qui permettait aux pilotes de partager également entre eux tous les profits de la saison de navigation. Dès lors la concurrence tomba et chacun étant assuré d'avoir ni plus ni moins que les autres, cessa de travailler à supplanter ses confrères. La Corporation accumula des ressources, concentra toute l'énergie de la clause des pilotes dans ses mains et acquit une influence que les marchands et les armateurs entreprirent de ruiner ou d'affaiblir. La chambre de commerce de Québec prit la chose en main et d'année en année M. Fry fit retentir les mêmes plaintes, fit valoir les mêmes griefs et demanda les mêmes remèdes, c'est-à-dire, l'abolition de système de division égale des profits et le retour à la liberté du pilotage.

La Chambre de Commerce de la Puissance appuya ces réclamations et aux deux dernières sessions, adopta des résolutions énergiques en faveur de la modification du système existant.

Enfin le ministre de la Marine résolut d'y faire droit autant que possible. Placé entre le commerce et les pilotes qui avaient en chambre et au dehors des amis également puissants appuyés d'arguments solides, il ne savait trop de quel côté se tourner. Après des négociations qui ont duré deux mois, on s'arrêta à un compromis qui fut accepté par les marchands faute de mieux et par les pilotes crainte de pis.

La seconde lecture de ce bill a donné lieu à une chaude discussion à laquelle prirent part MM. Young, Holton, Mitchell, Langlois, MacKay, Doull, Fortin, Fournier, Fiset, etc., etc. Elle a été adoptée sans division ainsi que la troisième lecture qui eut lieu samedi.

Les principales clauses sont celles qui maintiennent la corporation des pilotes et ses pouvoirs, légal partage des profits et le tarif de 1864 pour trois ans, ainsi que celle qui abolit le pilotage compulsoire. Il n'y a pas de doute que cette mesure sera adoptée par le Sénat et qu'elle sera bientôt devenue loi.

M. Carter, député de Brome, province de Québec, a introduit un bill pour autoriser l'incorporation des chambres de Commerce dans l'étendue de la Puissance sans un recours au Parlement. Il déclare tout simplement que les personnes qui désirent se constituer en Chambre de Commerce, au nombre de pas moins de 25, devront en faire la déclaration par écrit, l'attester de leur signature, faire reconnaître ce certificat par un notaire, ainsi que leur sceau et leur nom de corporation. Il sera transmis au Secrétaire d'Etat qui en tiendra registre.

Les personnes ainsi formées en corporations auront tous les pouvoirs et les privilèges qui se trouvent détaillés dans les chartes particulières des chambres de commerce existantes dont les clauses sont copiées mot pour mot.

Comme vous voyez, la procédure est fort peu compliquée. Il est douteux seulement que le bill puisse devenir loi durant cette session, car l'heure est si avancée et il reste encore tant de mesures ministérielles à passer que les quelques jours qui restent ne seront point de trop.

L'Hon. Ministre de la Marine et des Pêcheries vient de faire adopter une mesure qui, espérons-le, atteindra en partie du moins le but que se propose son auteur. Il s'agit de réprimer l'embauchage et la détention des matelots dans les ports de mer

de la Puissance. Le système d'embauchage à pris à Québec surtout des proportions effrayantes. Les *Crimps* ne reculent devant aucun crime et durant la dernière saison de navigation plusieurs meurtres ont été commis par eux.

C'est en vain que l'on a essayé de pallier sous prétexte de nécessité les horreurs qui ont été commises. Ces scènes sont une disgrâce pour une ville et pour un pays tout entier. Chacun est intéressé à le faire disparaître et les moyens les plus énergiques ne doivent pas faire reculer devant l'accomplissement d'un devoir.

Il y a maintenant devant la chambre un projet de loi qui intéresse hautement le commerce du Canada en général et celui du port de Montréal en particulier. Il s'agit ni plus ni moins que de la création d'une ligne régulière de steamers entre le Canada et les Indes Occidentales, spécialement les Iles de Cuba et de Porto Rico.

Il s'est formé une compagnie qui demande un acte d'incorporation et le droit de posséder des vaisseaux et de les faire naviguer entre les ports canadiens et ceux des Antilles. Elle s'appelle "*La compagnie des steamers de la malle Royale des Indes Occidentales.*" Les directeurs provisoires sont l'Hon. John Young, l'Hon. James Ferrier, MM. David Torrance, Thomas Cramp et Robert Esdaile, de Montréal, M. J. G. Ross, de Québec et M. James Domville de St. Jean, N. B. Le capital est fixé \$1,000,000, divisé en mille actions de \$1000 avec pouvoir de le porter à \$2,000,000. Le siège principal d'affaires sera à Montréal.

L'Hon. John Young a introduit un bill incorporant "*la Compagnie d'Assurance royale du Canada.*" Les pétitionnaires nommés dans l'acte sont l'honorable John Young, Louis Alphonse Boyer, Thomas Caverhill, Benjamin Lyman, Jacques Félix Sincennes, Andrew Robertson, James Cratheru, William Workman, Joseph Rozaire Thibeau, John Duncan, Edward R. Greene, John Adams Perkins, Alfred Perry, Joseph Barsalou, Edward Goff Penny, Jonathan Hogdson, R. Jos. Reekie, John Grant, Henry Bulmer, William McNaughton, James Benny, Henry Lyman, James Donnelly, Samuel H. May, James Coristine, James Popham, William Rodden, Walter MacFarlane, William O'Brien, Andrew Wilson, Henry Mulholland, Alexander Buntin, et Ths. Tiffin, écuirs, tous de la cité et du district de Montréal.

Le capital est fixé à \$5,000,000.00 divisée en 50,000 parts de \$100.00.

Le bureau principal d'affaires sera à Montréal, mais la compagnie pourra éta-

blir des succursales dans toutes les villes du Canada et y transiger les affaires d'assurance.

Les directeurs provisoires sont l'Hon. John Young, Louis Alphonse Boyer, Thomas Caverhill, Joseph Rozaire Thibaudau, Andrew Robertson, Jacques Félix Sincennes, John Duncan, Alfred Perry et John Adams Perkins, tous de Montréal.

Culture du Chanvre.

Nous croyons devoir, quoiqu'en peu de mots, attirer l'attention sur un projet qui, s'il est mis à exécution, pourra en peu d'années donner au pays une nouvelle source de richesses pour l'agriculture, l'industrie et le commerce. Il s'agit de la culture du chanvre, dont la filasse est employée pour confectionner des câbles et des toiles à voiles de navires. Cette culture et cette industrie font la richesse de toutes les provinces où l'on peut les exploiter. Ainsi en France, si l'Anjou et la Touraine sont deux des provinces les plus riches, c'est surtout au chanvre qu'elles le doivent. Un champ de chanvre y donne, année ordinaire, trois fois autant qu'un champ du plus beau blé. De là, on comprend quels avantages trouvera le Canada, si nos habitants veulent se donner la peine de se livrer à cette culture; elle deviendra pour eux une source de richesses; si l'on établit des manufactures de câbles et de toiles à voiles ce sera une nouvelle branche d'industrie, et ne dût-on que vendre la filasse à la France et à l'Angleterre qui n'en ont jamais assez, ce sera une nouvelle branche d'exportation pour le commerce.

D'après le témoignage d'un des plus célèbres cultivateurs d'Europe, M. Leroi, d'Angers, qui a visité récemment le Canada, toute la vallée du St. Laurent est très propice à la culture du chanvre, et différentes expériences déjà tentées confirment cette appréciation; le chanvre qu'on a semé est venu fort beau, ayant atteint une hauteur d'environ huit pieds. Les cultivateurs qui désirent en faire l'essai, trouveront de la graine au Séminaire de Montréal; ils n'auront que la peine d'en demander, car elle ne coûtera rien. Celui des Messieurs qui en a le dépôt, s'estime trop heureux de pouvoir contribuer à une œuvre qui intéresse le pays à tel point, pour vouloir exiger quoi que ce soit. Nous donnerons dans un prochain numéro les quelques notions nécessaires pour le bien cultiver et préparer.

N. B.—On trouvera aussi au Séminaire quelques minots de graine du plus beau lin de printemps, venue de France; elle ne coûtera pas plus cher que le chenevis ou graine de chanvre, pour ceux qui désireront en semer dans leurs terres.—*Com.*

John Stuart Mill.

Le télégraphe nous apprend la mort de John Stuart Mill qui a eu lieu à Avignon, France, vendredi dernier. C'était un des économistes les plus illustres de notre siècle.

Nouveaux Journaux.

Deux nouveaux journaux ont fait leur apparition la semaine dernière, le *Courrier de Rimouski* bi-hebdomadaire publié à Rimouski et l'*Echo de Beauharnois*, hebdomadaire publié à Beauharnois. Succès à nos nouveaux confrères.

Oakes Ames.

Oakes Ames qui avait acquis récemment beaucoup de notoriété par son affiliation avec le Crédit Mobilier américain et par la part active qu'il prit dans la construction du chemin de fer "Union Pacific" est décédé jeudi le 8 courant à sa résidence de North Easton, Mass. Il était âgé de 69 ans.

On lit dans l'*Echo de Lévis*:

Nous avons à annoncer aujourd'hui à nos lecteurs ce qui s'appelle une bonne nouvelle. M. Bossé qui avait accompagné en Angleterre M. Scott, chargé de négocier un emprunt pour la construction du chemin de Lévis et Kennébec, a apporté la nouvelle du succès de leur mission.

Ils ont réussi à négocier un emprunt de \$500,000 pour la première section du chemin qui s'étend entre Lévis et Ste. Arrie. Les arrangements pour cette partie sont définitifs. Ils ont obtenu de plus \$250,000 pour compléter et terminer le chemin jusqu'à Kennébec, les négociations pour cette dernière partie étant subordonnées à un assentiment des directeurs sur quelques détails d'une importance secondaire. On a raison de croire que les directeurs seront unanimes à accepter les offres avantageuses qui sont faites à la compagnie et que dans quelques jours on aura l'argent nécessaire pour continuer aussi les travaux sur les deux dernières sections.

Il nous fait plaisir d'annoncer en même temps que les travaux sur la première section seront repris la semaine prochaine.

Cette nouvelle annoncée officiellement hier à Lévis, y a causé une véritable sensation, fier d'étonnant quand on sait que l'avenir de notre ville est attaché au succès de cette entreprise.

Revue du Marché de bois d'Albany.

Pour la semaine expirée, 6 Mai 1873.

Abondance de billots et abondance d'eau pour le flottage. Beaucoup d'activité dans les scieries avec la perspective de fortes quantités de bois de service; tels sont les rapports que nous recevons de toutes parts.

En conséquence d'une demande plus active pour le marché anglais, le prix de l'épinette a de nouveau haussé et les journaux de Québec portent la hausse de \$1 à \$5 par M. pieds au-dessus des cotes de l'année dernière. Le pin est à la baisse et on ne renseigne pas de nouveaux contrats, quoique les cours soient au-dessous de ce qu'ils étaient il y a quelque temps, et hormi d'une hausse prochaine sur les marchés canadiens, les opérateurs seront déçus dans leurs espérances et ils seront même forcés de faire de nouvelles concessions pour mettre quelque train dans les affaires. Il est assez probable que les acheteurs vont s'abstenir de faire des achats et dans ce cas les détenteurs seront forcés de consigner leur marchandise sur notre marché après l'avoir tenue le plus longtemps possible. Le résultat de cette situation sera une agglomération de bois et une baisse sensible dans les prix. Il aurait été infiniment préférable de voir les affaires s'ouvrir à des taux raisonnables qui auraient permis aux acheteurs de faire leurs achats régulier-

ment. Il faudra exercer une prudence plus qu'ordinaire cette année en raison de l'état irrégulier des affaires et du marché monotone. La perspective n'est certainement pas encourageante, nonobstant l'apparence d'affaires actives dans quelques localités.

Dans notre arrondissement les ventes sont légères et les cours n'accusent que peu de fermeté. Nous n'avons néanmoins aucun changement important à signaler. Il y a toute apparence que le fret des lacs se maintiendra à un prix élevé en conséquence de la grande demande de vaisseaux pour transporter le minerai, le grain et autres marchandises. Les vaisseaux construits pendant l'hiver seront employés principalement au transport du grain et du minerai, ce qui n'ajoutera que peu de facilité aux moyens que nous avions de transporter le bois.

Le *Commercial Advertiser* donne l'état comparatif suivant des recettes de bois à Oswego depuis l'ouverture de la navigation au premier Mai:

1873.....	6,194,000	pieds.
1872.....	3,479,000	"
1871.....	1,961,300	"

Les cotes des clos sont comme suit:

Pin clair par 1000 M.....	\$58 00 à 60 00
do quatrième do.....	53 00 - 55 00
do choisi do.....	48 00 - 50 00
do bon pour boîtes par M....	28 00 - 30 00
do commun do do....	23 00 - 25 00
do lambrissage do....	53 00 - 55 00
do Madriers, 10 pes. chaque.	42 - 46
do do do rebuts, do..	30 - 32
do Planches, 10 pes. do..	28 - 32
do do do rebuts, do..	24 - 25
do do 16 piéds par M.	30 00 - 33 00
do do 12 pes. 16 piéds, do.	32 00 - 34 00
do do 12 pes. 13 do.	30 00 - 31 00
do do 1 1/2 pes. (siding) do.	35 00 - 37 00
do do 1 1/2 pes. choisi do.	45 00 - 48 00
do do 1 1/2 pes. commun do.	25 00 - 27 00
do do 1 pe. do.	32 00 - 34 00
do do 1 pe. choisi do.	43 00 - 46 00
do do 1 pe. commun do.	24 00 - 26 00
Épinette, planches.....	18
do madriers 1 1/2 p. chaq.	23
do do 2 " "	36
do colombages 2x4 " "	14
Pruche, planches " "	16 - 17
do solives 4x6 " "	35 - 37
do do 3x4 " "	16 - 17
do colombages, 2x4 " "	14
do madriers 2 pes. " "	32 - 34
Noyer noir bon par M.....	75 00 - 85 00
do 5/8 pouces " "	75 00 - 78 00
do 3/4 " " "	75 00 - 80 00
Sycomore 1 " " "	33 00 - 35 00
do 5/8 " " "	30 00 - 32 00
Bois blanc pour chaises par A.	65 00 - 68 00
do 1 pouce et épais " "	34 00 - 42 00
do 5/8 " " "	30 00 - 40 00
Frêne bon " "	38 00 - 42 00
do seconde qualité " "	25 00 - 30 00
Cerisier bon " "	60 00 - 70 00
do commun " "	25 00 - 30 00
Merisier par M.....	25 00 - 30 00
Hêtre " "	22 00 - 25 00
Tilleul " "	22 00 - 30 00
Noyer tendre " "	40 00 - 45 00
Érable " "	25 00 - 40 00
Maronnier " "	40 00 - 45 00
Bardeaux de pin blanchi p. M.	8 00 - 8 25
do do 2e qualité " "	6 00 - 7 00
do do extra sciés " "	6 00 - 6 25
do do clair et sciés " "	4 50 - 5 00
Bardeaux de pin 3e qualité " "	2 50 - 3 00
do cède xxx " "	4 00 - 5 50
do do mêlé " "	4 00 - 5 00
do do No. 1 " "	3 00
do pruche " "	4 00 - 3 25
Lattes, pruche " "	2 25
do épinette et pin " "	2 50 - 2 75

PRIX COURANTS

DU

MARCHE DE MONTREAL

Articles

Mariatique..... par lb	5	54
Oxalique..... "	35	40
Sulphurique..... "	4	5

Alcalis

Potasse première..... par 100 lbs	0 72	0 77
Do seconde..... do	nominale	
Potasse première..... do	9 35	
Do seconde..... do	nominale	

Allumettes

Allumettes Eddy..... par ca 6 grosses	5 25	5 75
Becket..... do	4 75	5 25
Québec..... do	4 75	5 25

Anis

Anis du Canada..... par lb	9	10
Etranger..... do	10	11

Articles en bois

do Cuvettes assorties	3	2 35
do do	4	3 50
do do	9	4 60
Epingles..... par boîte	5 Grosses	1 20
Lavenses en bois..... par douz.	manquent	
do zinc..... do	2 25	
Sceaux ordi..... 2 cerc	do	2 25
do do	3 do	2 50
Tinnettes à beurre en pin	p. 100	27 00
do do en frêne	do	32 00

Bains

Bains en lation, No. 0**..... par douz.	3 25	
do No. 0..... "	2 75	
do No. 1..... "	2 35	
do No. 1..... "	2 25	
do No. 2..... "	2 65	
do No. 2..... "	1 95	
do No. 3..... "	1 65	
do No. 1**..... "	2 30	
do No. 1..... "	1 75	
do No. 2..... "	1 45	
do No. 3..... "	3 00	
do No. 1..... "	2 35	
do No. 2..... "	2 10	
do 3 cordes No. 3..... "	1 90	
do 3 No. 3..... "	1 80	

Biscuits

Biscuits à la Reine..... par lb.	12 1/2	0 14
do au Vin..... "	9	0 10
do Pic-Nic..... "	8 1/2	0 10
do Mélanges communs..... "	7	0 8
do riches..... "	0 12 1/2	0 14 1/2

Bleu

P. ver en boutons..... par lb	0 64	0 74
do billes assorties..... do	0 12 1/2	0 15
Victoria Laundry..... do	0	1 15

Bois de chauffage

Erable..... par corde	S 00	8 50
Hêtre..... do		7 50
Merisier..... do		7 50
Mélè..... do		6 50
Pinine..... do		6 00
Epinette..... do	5 00	5 50
Pruche..... do		4 00

Bois de service

Pin clair..... par 1000 pieds	30 00	35 00
Seconde et troisième..... do		19 00
Cul..... do		12 00
Madrriers de 3 pouces par 100		90 00
première qualité..... do	15 00	50 00
deuxième do..... do	25 00	30 00
Epinette blanche..... par 1000 pieds	12 00	13 00
Madrriers 3 pouces..... par 100	25 00	30 00
Pruche..... par 1000 pieds	10 00	10 50
Bois de charpente Solives do	14 00	15 00
Madrriers de 3 pouces..... par cent	25 00	30 00
Noyer noir..... par 1000 pieds	75 00	80 00
Bois blanc 1 pouce beau do	20 00	25 00
1 do ordinaire do	17 50	20 00
1 do do do	17 50	20 00
Frêne..... do	17 50	20 00
Caène..... do	50 00	60 00
Orme dur..... do	35 00	40 00
Merisier Hêtre et Erable do	22 50	25 00
Noyer tendre..... do	35 00	40 00
Bardeaux en pin..... do	2 50	3 00
do épinette..... do	2 00	2 30
Lattes, pinet épinette..... do		1 80

Bouchons

Bouchons à bière..... par grosse.	0 22 1/2	0 35
do Vin..... do	0 40	1 00
do soda..... do	0 35	0 60
do communs..... do	0 10	0 20
do bondes..... do	0 50	1 20

Bouteilles

Bouteilles Françaises à vin, p. grosse.	manquent.	
do Anglaises à vin..... do	8 00	8 50
do Anglaises à bière..... do	8 00	8 50
do A Champagne..... do	manquent	

Briques

Com munes ordinaires par 1,000.....	8 50	9 00
Pressées dures..... do	0 00	0 50
do de front..... do	10 00	10 50
do de Montréal..... do		12 00
A feu..... do	35 00	36 00
De Bath par douz..... do	0 35	0 40

Café Vert

Du Cap..... par lb.	\$ 0 17 1/2	\$ 0 18
Rio..... "	0 18	0 20
St. Domingue..... "	0 18	0 19
Jamaïque..... "	0 19	0 25
Maraçabo..... "	0 20	0 22
Caylan..... "	0 20	0 25
Pauberry..... "		0 27
Jiva..... "	0 21	0 25
Mocha..... "	0 27	0 35
Mysore..... "		0 22

Cartes à jouer

Communes par douz.....	0 60	0 80
Durées..... do	2 00	4 00

Chauvre

Nouvelle Zélande.....	0 10	0 10 1/2
De Russie.....	0 9	0 9 1/2
De Manille.....	0 11 1/2	0 12

Cire

Jaune du Canada..... par lb.	0 30	0 35
Blanche de la Havane..... do	0 70	0 75

Corlage

Cable à licon Manille..... par lb.	0 13 1/2	
do merlus..... "	0 13 1/2	
do grellins..... "	0 15	
Cordes, 48 pieds..... par douz	0 85	1 25
do 60 pieds..... "	1 50	1 55
do 72 pieds..... "		1 80
do 100 pieds..... "		2 50

Chandelle

Spermacetique de Belmont..... par lb.	manque.	
Saraline blanche..... "	0 22 1/2	0 27 1/2
do colorée..... "	0 25	0 30
Française..... "	manque.	
De suif..... "	0 10	0 11

Chaux

Américain en bloc..... par 2000 lbs	\$ 50	9 50
do pour grille..... do	8 50	9 00
do auif..... do	8 00	8 10
do noix..... do	8 50	9 00
Anglais pf. grille..... do		9 00
Bale glacée..... do		7 50
Scussis à vapeur..... do	8 50	9 50
Phys de Galles..... do		8 00
Liverpool..... do	manque.	
Intercolonial à vapeur..... do	manque.	
De forge..... do	12 00	14 00
Criblures..... do	5 00	6 00

Chocolat

Taylor..... par lb.	27	30
Fry..... "	25	1 00
Meunier..... "	15	50

Cacao

Epps..... par lb	40	
Taylor..... "	20	37 1/2

Chicorée

Barry..... par lb.	10 1/2	12
Taylor..... "	10 1/2	12

Cigares

Allemands..... par 1000,	13 00	à 21 00
Ilivane..... "	21 00	à 60 00
Cueroet de Manille..... "	21 55	à 25 00
Imitation do..... do		

Citron

No. 1..... par grosse	2 75	3 00
No. 2..... do	3 25	3 50
No. 3..... do	4 50	4 75
Day & Martin, bout..... par douz.	1 50	1 75
do bout..... do	2 50	3 00

Colle forte

Canadienne..... par lb.	20	30
Américaine ordinaire..... do	manque.	
do blanche..... do	40	50
Anglaise..... do	manque.	

Comestibles

Beurre de chaux..... par lb.	21	22
Bon ordinaire..... do	18	20
Ordinaire..... do	16	18
Inférieur..... do	10	12
De Kamouraska..... do	manque.	
Héon fumé..... do	do	do
Epaules salées..... do	do	do
do fumées..... do	do	do
Jambons salés..... do	do	do
do fumés..... do	12	13
Beuf salé..... par tierce		25 00
do..... par baril	15 00	16 00
Lard salé mess..... do	19 00	19 50
do mess mince..... do	17 00	17 50
do prime mess..... do	manque.	
do extra prime..... do	13 00	14 00
Fromage chaux..... par lb.	13	14
do ordinaire..... do	11	12
Saladoux en tierce..... do	manque.	
do baril..... do	10	10
do tinette..... do	10 1/2	11

Coton à chandelle

Américain..... par lb.	25	60
------------------------	----	----

Couteurs

Blanc de plomb Genuine..... par 25 lbs	2 50	
do No 1..... do	2 40	
do No 2..... do	2 25	
do No 3..... do	2 20	
Blanc de zinc..... par lb	10	
Blanc de ceruse..... par 100 lbs	0 75	
do d'Espagne..... do	1 00	
Ochre jaune..... do	2 00	3 00
Rouge de Venise..... do	2 50	3 00
Vermillon commun..... pur lbs	0 40	0 50
do de Chine..... do	1 50	

Cuir

Cuir à Semelle, No. 1 B A..... par lb.	26	27
do No 2 do..... do	28	29
do (Slaughter)..... do	30	32
Cuir à Harnais..... do	40	41
Vache Cirée Légère..... do	42	44
do Lourde..... do	40	42
do..... do	40	43
Vache Builée Légère..... do	30	32
do do Lourde..... do	27 1/2	30
Vache à Grain (buff)..... par pied.	16	17
Vache fendue (pebbled)..... do	16	17
Vache Chrée, unie..... do	19	20
do carlée..... do	17	18
Veau Canadien, 21 à 30 lbs..... par lb.	65	75
do 30 à 36 lbs..... do	75	80
Peaux de Mouton..... do	30	40
do salées, inspectées No 1..... par lb	10	
do vertes do No 2..... do	9 50	

Empois

De Berger assorti..... par lb.	12 1/2	13
De Riz..... do	12 1/2	13
De Glenfield..... do	13 1/2	14
De Edwardsburg..... do	7 1/2	8 1/2
Imlach et Morton..... do	7 1/2	8
De Mais..... do	10	11

Epices

Cannelle..... par lb.	25	30
Clous de Girofle..... "	25	26
Gingembre d'Afrique..... "	15	16
do Jamaïque..... "	18	25
Maïs..... "	1 60	1 70
Muscade..... "	80	1 00
Montarde de Wlx..... "	17 1/2	20
do do bott..... par douz	4 40	4 50
do do do..... do	2 60	2 75
do de Taylor..... par lb.	17	20
do Keen..... "	17	20
do Colman..... "	17	20
do Française..... par douz.	1 80	1 90
do Française..... par lb.	7	8
Plyvre..... "	17	18
La. blanc..... "	30	42
do de Cayenne..... "		25

Farines

Par baril de 196 lbs.	Nominale	
Supérieur extra.....	7 15	7 25
Extra.....	6 75	6 75
Fancy.....	Manque.	
De blé de l'Ouest.....	6 00	6 05
Canal Canadien.....	Manque.	
Fortie pour boulanger.....	6 2 1/2	6 25
Superfine No. 2.....	5 70	5 75
Phie.....	5 00	5 10
Middling.....	4 00	4 25
Pollard.....	2 75	3 10
Farine en poche..... par 100 lbs.	3 00	3 15
do d'Avonue..... do	2 00	2 10
do do seigle..... par baril 200 lbs.	4 50	4 75
do de Mais..... do	Manque.	

Fournitures de Bord

Goudron (Coal tar)..... par baril.	3 30	4 70
do Wilmington..... do	5 01	5 50
Pois..... do	5 50	6 00
Résine épurée No. 1..... do	5 50	6 00
do No. 2..... do	6 50	7 00
do pale..... do	8 00	9 00
Extra pale..... do	9 00	10 00
Térébenthine..... par gallon	0 72 1/2	0 75

Fournitures

ANCELLE & MORICE

IMPORTATEURS

342 et 344

RUE ST. PAUL

Offrent en vente au commerce en gros un assortiment complet de

PRODUITS FRANCAIS & ANGLAIS

Consistant principalement.

Vins,

Genièvre

Eaux-de-Vie,

Liqueurs fines,

Conserves de toutes sortes

Fruits,

Etc., Etc., Etc.

A arriver par navires

- "Enclide," "Jacques-Cartier," "Courrier du Canada," de Marseilles
- "Thrush" et "Hector," de Bordeaux
- "Stratheden," d'Espagne
- "Rock City," de Londres
- "Glenbervie," de Glasgow.

— AUBSI —

Une consignation de

Bouchons, Capsules, Eponges, Champagnes, Citrons et Oranges.

Fabrique de Colle Forte de Montreal

LABELLE, AUGER & Cie

FABRICANTS DE

Colle forte blanche, commune et Gelée, de Noir Animal, d'huile de pieds de Bœuf et de Suif

FABRIQUE: COIN DES RUES LOGAN ET DUFRESNE

Bureau: 10, RUE DU PORT

MONTREAL

HOSPICE LABELLE, A. J. AUGER.

30-30

ON DEMANDE

Un TANNEUR déjà établi et qui désire agrandir le cercle de ses opérations, demande un ASSOCIÉ avec un capital de \$30 000 à \$1,000. S'adresser personnellement ou par lettre affranchie aux

Rédacteurs du *Négociant Canadien*

ou

Poste restante, Boite 2144.

21 avril

20 32

A VENDRE

Plâtre: 200 quarts

— AUBSI —

Empois: 500 caisses

GAUCHER & TELMOSSÉ,

230, Rue St. Paul.

27-28

A VENDRE

800 tonneaux

DE

BON FOIN

BIEN PRESSÉ

Ballots pesants 260 à 300 lbs. et au-dessus.

5,000 minots d'Avoine

1,000 " de Pois

S'adresser à

ED. CARON,

RIVIERE-DU-LOUP (EN HAUT.)

LOTTERIE VILLE-MARIE

Dans le but de venir en aide à différentes Institutions Religieuses.

32,000 BILLETS

\$1.00 CHAQUE

Prix	VALEUR
Une propriété (Rue du Bassin, Montréal) loyer annuel, \$500.....	5,000 00
Doux lots de terre (Rue St. Denis et Tanneries) \$70 chaque.....	1,400 00
Huit lots de terre (Chemin St. Catherine) à \$300 chaque.....	2,400 00
Quarante-huit lots (Côte Ste. Catherine) à \$150 chaque.....	7,200 00
Un prix en or de mille piastres.....	1,000 00
Cinquante prix de \$50 chaque.....	2,500 00
Cent prix de \$5 chaque.....	500 00
Doux cents prix de \$3 chaque.....	600 00
Six cents prix de \$1 chaque.....	600 00

Mille dix prix valant\$21,200 00

DONS:

1—A l'Évêché de Montréal, pour venir en aide à la construction de la cathédrale	2,000 00
2—Pour venir en aide à la construction de la chapelle de Notre-Dame de Lourdes.	1,000 00
3—Aux pauvres (Société St. Vincent de Paul).....	1,000 00
4—Aux sœurs du Bon Pasteur.....	500 00
5—Aux Jésuites.....	500 00
6—Aux Oblats.....	500 00
7—Aux Sœurs de la Providence.....	500 00
8—Aux Sœurs de la Miséricorde.....	500 00
9—A la Colonie Populaire.....	500 00
10—A l'Asile des Orphelins de St. Patrice.....	500 00

\$7,500 00

Des Agents Responsables sont demandés

Chaque personne qui vendra dix billets aura le onzième gratis. Les argent seront déposés entre les mains du Procureur de l'Évêché de Montréal.

Le sousigné devra chaque semaine faire un dépôt des argent des billets vendus et il sera tenu et obligé de publier dans le journal le *Nouvel Monde*, le reçu du dépôt accompagné des numéros qui auront été vendus.

La Corporation Episcopale ne sera responsable que des numéros qui auront été ainsi annoncés, accompagnés du reçu du dépôt.

Toutes personnes qui auront pris des Billets dont les numéros ne seront pas publiés dans le journal usdit, sont priées d'en prévenir le trésorier sans délai, afin d'éviter toute erreur.

Le tirage sera fait d'après le mode adopté par les Sociétés de Construction et sera surveillé par trois Prêtres et trois laïques en présence du public.

Les propriétés données en prix sont au nom de l'Évêché qui en passera titre au gagnant aussitôt après la loterie, en par le gagnant payant le prix du contrat.

Ceux qui désirent acquérir des billets pourront le faire en s'adressant au soussigné.

Pour \$10 on aura 11 Billets
" 20 " 22 " etc.

Les lettres adressées au soussigné devront être franches de port
S'adresser à

G. H. DUMESNIL,
Gérant et Trésorier,
De la Loterie Ville-Marie,
Rue St. Sacrement
Montréal.

DR. J. A. CREVIER

Chirurgien et Accoucheur,

Chimiste et Naturaliste,

CI-DEVANT DE ST. CÉSaire,

24 Années d'études et d'expérience

No. 44,—RUE BONSECOURS, Montréal,—No. 44.

7 1/2 Heures de Bureau:—De 7 à 10 1/2 A. M., et de 2 à 4, et de 6 à 7 1/2 P. M.

JACQUES GRENIER,

IMPORTATEUR ET MARCHAND EN GROS

DE

NOUVEAUTES

No. 292, Rue St. Paul,

MONTREAL.

Une visite est respectueusement sollicitée de MM les marchands de la ville et de la campagne. 1-52

Dr. Crevier, Dr. Crevier, Dr. Crevier

L'Anti-Dyspeptique et Restaurateur du Sang

Guérit radicalement la Dyspepsie, Faiblesse d'Estomac, Migraine, Névralgie, Pertes Blanches, Dysenterie Chronique, Stomachique, puissant pour opérer et terminer la convalescence après toute espèce de maladies débilitantes.

Prix - - - \$1.00 la Bouteille.

78 Certificats données par des personnes dignes de foi, Prêtres, Médecins, Ac. Ac.

S'adresser au

Dr. J. A. CREVIER,
44, Rue Bonsecours.

DR. J. A. CREVIER

RESTAURATEUR DE LA CHEVELURE

Guérit toutes les maladies du cuir chevelure, Éruptions, Irritations, forche la racine des cheveux, les empêche de tomber et les fait croître, leur rend leur couleur primitive.

Prix - - - - \$1.00 la Bouteille.

78 Supérieur à toutes les préparations connues.

S'adresser au

Dr. J. A. CREVIER,
44, Rue Bonsecours.

LA 'CITOYENNE'

ASSURANCE DU CANADA

Incorpore par un Acte spécial du Parlement et pleinement autorisée d'après les dispositions de l'Acte des Assurances.

Sous le patronage de

S. G. Mgr. BOURGET, Evêque de Montréal

Bureau Central, 175, Rue St. Jacques,

MONTREAL

Sir HUGH ALLAN, President

Les personnes désirent assurer leur vie sont priées d'une manière toute spéciale d'examiner d'abord le prospectus de cette

Compagnie Canadienne Populaire

Lequel prospectus peut être obtenu de tous les Agents de la Compagnie et de

EDWARD STARK,

Gérant département de la vie.

14 janv.

CHARBON AMERICAIN

Le soussigné a le plaisir d'annoncer qu'il a conclu des arrangements avec les grandes

Compagnies Américaines

Qui lui permettent d'offrir sur ce marché du **Charbon Américain**

DE TOUTE GROSSEUR

Au prix de la Liste de New-York

PLUS

LES FRAIS DE TRANSPORT

EN QUANTITE

D'une ou plusieurs Cargaisons

Pendant la saison de navigation de 1873.

Il reçoit aussi des commandes des particuliers pour quantité

Au gré des Acheteurs

Livrable à domicile au plus bas prix du marché

LOUIS TOURVILLE,

Coin des Rues des Commissaires et St. Sulpice.

27-28

LA MEILLEURE POUDDRE A BOULANGER

QUI EXISTE.



Est la seule originale et authentique.

ELLE NE DESAPPOINTE JAMAIS

Vendue par tous les Epiciers. 52

ATELIERS DE

FERBLANTERIE ET PLOMBERIE

No. 118

Grande Rue ST. Laurent.

FERBLANTERIE ET PLOMBERIE

Lampes et Huile de Charbon.

Le soussigné, tout en remerciant ses nombreuses pratiques, pour l'encouragement libéral qu'il a reçu depuis quelques années, a le plaisir de leur annoncer qu'il continue comme par le passé à prendre tout ouvrage concernant la Plomberie, Couverture en Fer-blanc, en Tôle galvanisée et autres ouvrages, etc.

M. Drapeau se charge aussi de toutes commandes de la campagne qu'il s'empresse d'exécuter. Il aura en tout temps un assortiment complet et varié de

Ferblanteries, Ferronneries, Lampes et Huile de Charbon.

Toutes commandes seront exécutées à très bas prix et sous le plus court délai au No

118 Grande Rue St. Laurent.

F. DRAPEAU.

Montré 1, 1er Juillet. 38

On demande

Un ASSOCIÉ actif avec quelque capital pour la fabrication de REMÈDES patentés qui ont déjà un grand débit.

S'adresser personnellement ou par lettre affranchie aux Rédacteurs du *Négociant Canadien*. 17 1873



MANUFACTURE

DE **COFFRES FORT DE LA PUISSANCE**

DE

GODFROY CHAPELEAU

A l'épreuve du Feu et des Volours, doublés en Acier et en Fer.

Constructeur de ponts en fer

AUSSI DE

GARNITURES INTERIEURES, pour voûtes en fer, avec portes à l'épreuve des volours, PORTES ET VOILETS en fer à l'épreuve du feu, PORTES EN FER pour Barques, Institutions Publiques et Charniers de Cimetières, COFFRES DE SURETE, pour la préservation de documents importants, Billets de Banques, Débitures, etc. SERURES BREVETÉES, spécialement adaptées aux portes de voûtes, Barques, Coffres-fort et Pisangs. OUTILS DE TAILLEURS DE PIERRE. COFFRES-FORTS DE SECONDE MAIN pris en échange de coffres neufs, ou achetés au plus haut prix du marché.

BUREAU—320 RUE ST. LAURENT.

USINE :

Coin des rues Ontario et St. Charles Borromée MONTREAL.

9 Juillet 1872. 39

COMPAGNIE CANADIENNE DES TERRES ET DE MINES (Limitée.)

Bureau principal—22 Mining Lane, LONDRES, Angleterre.

TRADE MARK.



RAFFINERIE DE PETROLE (STANDARD PETROLIA), ONTARIO.

D. CAMPBELL, AGENT,

13 Halle aux Biés,

52 MONTREAL.

J. L. CASSIDY & CIE.

IMPORTATEURS DE

PORCELAINES,

VERRERIES ET VAISSELLE,

330 et 341 Rue St. Paul,

BATISSE DES SOEURS, MONTREAL. 52

A. DUBORD & CIE.

Importateurs de

CIGARES et MANUFACTURIERS de TABAC

En Gros et en Détail

227 & 229 Rue St. Paul, Montréal.

N. B.—Nous attirons l'attention spéciale du commerce sur notre tubac en poudre si avantageusement connu dans les Provinces du Canada.

C. H. LÉFOURNEUX

IMPORTATEUR DE

Ferronnerie,

Quincaillerie,

Coutellerie, etc., etc.

261 à 265, Rue St. Paul.

(Coin de la Ruelle Vaudeville.)

MONTREAL.

ETABLIE, JANVIER 1871

L'agence Mercantile DU CANADA

MURRAY, MIDDLEMISS & CIE Propriétaires

Traits Caractéristiques

UNE

INSTITUTION NATIONALE

SYSTEME PARFAIT

Supplément quotidien de changements et de noms nouveaux

C'est maintenant le temps de s'abonner

Un REGISTRE contenant la position financière, la valeur commerciale et le caractère mercantile des divers négociants de la Puissance est publié semi-annuellement.

Encouragez vos propres institutions. Nous vous présentons un ouvrage canadien, le fruit de milliers de piastres dépensées parmi des Imprimeurs Canadiens, de Fabricants de Papier Canadien, et hoc omne genus: nous n'envoyons pas à New-York pour la confection de tout notre ouvrage.

Nous offrons une épreuve raisonnable à ceux qui désirent s'abonner. On peut obtenir les conditions de l'abonnement en s'adressant au Bureau principal ou aux Succursales.

BUREAUX PRINCIPAUX EN CANADA.

Montréal, 95, Rue St. François-Xavier.

Toronto, 16 et 18, Rue Wellington, Est.

Hamilton, 20, Rue James.

Halifax, Rue Hollis.

St. Jean, N.-B., Rue Prince William.

Succursales aux Etats-Unis

New-York St. Louis

Philadelphie Détroit

Baltimore Milwaukee

Albany Kansas City

Boston Rochester

Chicago Cincinnati

Portland, Orég. Buffalo

Grands Rapides Utica

Nouvelle-Orléans Quincy

San Francisco Toledo

St. Joseph Syracuse

St. Paul.

Louisville

SUCCESSALES EN FRANCE, EN ALLEMAGNE ET EN AUSTRALIE

Succursales dans la Grande Bretagne.

Londres, 86, Cheapside et 1, Bow Lane, E. C.

Manchester, 38, Moseley Street et 6, 8 et 10, Bond Street.

Glasgow, 33, Benfield Street.

Edimbourg, 72, Princes Street.

Dublin, 10, Henry Street.

On s'occupe spécialement d'affaires légales par tout le continent de l'Amérique du Nord.

AUX TANNEURS ET AUTRES

ON A BESOIN

POUR LA

Fabrique de Colle de Montréal

COIN DES RUES LOGAN ET DUFRESNE

De Déchets de Tanneries, d'Os, de Cornes, pour lesquels on paiera le plus haut prix du marché.

LA BELLE, AUGER & C^{ie},

80-80

10, Rue du Port.

MAGASIN CANADIEN

DE

FERRONNERIE

H. BELINEAU

IMPORTATEUR DE

Ferronneries

Et Fabricant de

FERBLANTERIES

ENNEIGNE DE L'EGOUINE ET DU
CADENAS

Nos. 193 et 195, rue St. Paul

MONTREAL.

Assortiment complet d'Huiles, Térébenthine, Peintures de toutes sortes, Vires de toutes grandeurs, Vernis, etc.—Aussi : Poêles doubles à un ou deux fourneaux, Poêles de Cuisine à charbon et à bois, de fantaisie et autres.

GRANDES DECOUVERTES

DE

Dr. J. A. CREVIER.

L'ANTI-CHOLERIQUE

Le seul spécifique connu contre le choléra et toute espèce de Diarrhée, Dérangement d'Intestins et d'Estomac, Indigestions, &c., &c.
Cures merveilleuses attestées par des personnes dignes de foi et bien connues.

Prix - - - - 50 Cts. la Boutelle.

Certificats par les personnes suivantes :

Les RR. Mess J. Raymond, p^{re}, V.-G. et Sup. du Collège de St. Hyacinthe; Ed. Crevier, p^{re}, V.-G. et Sup. du Collège de Ste. Marie de Monnoir, J. S. Derome, p^{re}; F. A. Collette, p^{re}, Sup. du Collège de St. Césaire; J. Provencal, curé de St. Césaire; J. S. Taupier, p^{re}, curé de St. Paul; M. Hou, W. Chiffers, membre du Conseil Législatif; les Docteurs Franchère, Pinsonnault, Jacques, et par MM. Charles Couture, Victor Côté, J. Bte. Tessier, Belle Philomène Gauthier, et un grand nombre d'autres personnes.

S'adresser au

Dr. J. A. CREVIER,
No. 44, Rue Bonsecours.

Réduction libérale faite au commerce. 37

GAUCHER & TELMOSE

IMPORTATEURS DE

DENREES COLONIALES,

VINS ET SPIRITUEUX

Marchands de

FARINE, LARD, SAINDOUX, etc., EN GROS

No. 200 Rue St. Paul et 161 Des Commissaires,
MONTREAL.

G. GAUCHER.

52

L. W. TELMOSE.

Compagnie de Garantie du Canada

Bureau principal, Montréal

Président,—SIR ALEX. T. GALT, K. C. M. G.

Vice-Président,—JOHN RANKIN, C^{er},

Gérant et Secrétaire

DWARD RAWLINGS

LA SEULE COMPAGNIE licenciée par le Gouvernement pour la transaction des affaires de garantie dans tout le Canada.

Les bons de cette Compagnie sont aussi reçus par

Le Gouvernement de Québec,

et par les principales banques, Chambres de Commerce, et Corporations dans toute la Province.

GAUTHIER, MAYRAND & C^{ie}.IMPORTATEURS DE VINS, SPIRITUEUX
EPICERIES,MARCHANDS DE FARINE, LARD, SAINDOUX,
274 et 281 Rue des Commissaires,
MONTREAL.GELINAS, LAFLEUR & C^{ie}

IMPORTATEURS.

No. 256, Rue St. Paul

Troisième porto de

M. AMABLE PREVOST,
MONTREAL.

52

BOYER, HUDON & C^{ie}Successeurs de LOUIS BOYER & C^{ie},

MARCHANDS DE

GRAINS ET FARINES,

PROVISIONS et EPICERIES,

L. ALPHONSE BOYER,
FRANÇOIS HUDON,
CHARLES BOYER.
MONTREAL. 52.JOHN HOPE ET C^{ie}

Marchands Commissionnaires

Représentants en Canada :

MM. MOET & CHANDON, EPERNAY.

" BARTON & GUESTIER, BORDEAUX.

" JULES ROBIN & C^{ie}, COGNAC.

M. M. MISA, XERES DE LA FRONTERA.

MM. COCKBURN, SMITHES & C^{ie},
OPORTO.

M. FREDERIC VALLETTE, MARSEILLES.

MM. BULLOCH, LADE & C^{ie}, GLASGOW." DEINHARD & C^{ie}, COBLENTZ." E. & G. HIBBERT, LONDRES, Exportateurs de la bière en bouteille de MM. Bass & C^{ie}." E. & J. BURKE, DUBLIN, Exportateurs de porter en bouteilles de MM. A. Guinness Fils & C^{ie}, &c., &c., &c.N. B.—On accepte les commandes que
du Commerce en Gros.

10 octobre 1872.

N. VALOIS & C^{ie}MANUFACTURIERS ET MARCHANDS DE
CHAUSSURES EN GROS

26 et 28, PLACE JACQUES-CARTIER

MONTREAL.

NARCISSE VALOIS.

JUDE VALOIS.

PIERRE JOLY & C^{ie}.

IMPORTATEURS

MARCHANDS D'EPICERIES

Vins, Liqueurs, Provisions,
TABAC & CIGARES264, RUE ST. PAUL, et 209 & 211, RUE
DES COMMISSAIRES

MONTREAL, P. Q.

Les Marchands qui s'abassent surtout trouveront à cet établissement des avantages tant par la variété du stock que pour la régularité des prix. 17

DESMARTEAU & C^{ie}.

Importateurs de

VINS, LIQUEURS, EPICERIES, &c.
EN GROS

281 et 233 Rue des Commissaires

MONTREAL.

52

Thomas, Thibodeau & C^{ie}.

IMPORTATEURS DE NOUVEAUTES

En Gros Seulement, No. 330, Rue St. Paul.

THOMAS, THIBODEAU & C^{ie}, Montréal.
THIBODEAU, THOMAS & C^{ie}, Québec. MONTREAL,
THOMAS & THIBODEAU, Manchester. 52

S. ROUSSEAU,

FERBLANTIER ET PLOMBIER

No. 337, Rue St. Laurent,

MONTREAL.

HUILE DE CHARBON, LAMPES,
CHEMINÉES ET MÈCHES DE LAMPES

Ordres pour Fournaises & AIR Chaud, Ventilateurs, Réfrigérateurs, Fournitures de Poêles, etc., exécutés avec diligence. Ordres pour Couvertures promptement remplis.

PRIX EXTRÊMEMENT MODÉRÉS.

M. S. ROUSSEAU a été pendant plusieurs années chef d'atelier chez M. T. Crevier, Rue Notre-Dame, où il a acquis une grande expérience dans ce genre d'ouvrage.

18 Juillet.

40

LA FABRIQUE DU PEUPLE

M. A. DEROCHE

(Successeur de J. B. DEROCHE)

Importateur et Manufacturier de

TABAC, CIGARES, Etc

Nos. 241 et 243, RUE ST. PAUL,

MONTREAL.

A l'Enseigne de la grosse Torquette vous trouverez du Tabac de toute espèce et de la meilleure qualité en feuilles, en torquettes et en poudre, en gros et en détail, et au plus bas prix. 52

P. L. TOUSSIGNANT,

SYNDIC OFFICIEL, ARTHABASKA VILLE,
Solicite respectueusement de MM. les marchands, les affaires qu'ils peuvent avoir dans le district d'Arthabaska sous l'Acte de Falsité de 1869.